

**Western Forest Products Inc.**

---

États financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012



## **Western Forest Products Inc.**

### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

#### **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS**

La direction de Western Forest Products Inc. (« Western » ou la « Société ») assume la responsabilité des états financiers consolidés et de toutes les autres informations présentées dans le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, et, au besoin, ils tiennent compte des meilleures estimations de la direction en fonction de son jugement à la date des présentes. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est en date du 20 février 2014 et elle est conforme à celle présentée dans les états financiers consolidés.

Western maintient des politiques, des procédés et des systèmes de contrôle interne de manière à fournir un niveau d'assurance raisonnable quant à la fiabilité des documents financiers et à la protection de ses actifs. La direction atteint les objectifs liés au contrôle comptable interne de façon économique au moyen de la sélection minutieuse des employés, de la formation du personnel, de l'adoption et de la diffusion des politiques pertinentes et du déploiement d'un programme d'audit interne.

Le conseil d'administration examine, au moyen d'un processus de surveillance, les responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés principalement par le truchement des activités de son comité d'audit, lequel se compose uniquement d'administrateurs indépendants de la Société. Ce comité rencontre la direction et KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs indépendants de la Société, afin de passer en revue les états financiers consolidés et d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit est également responsable de formuler des recommandations à l'égard de la nomination, des honoraires et des modalités du mandat des auditeurs de la Société. De plus, le comité d'audit rencontre les auditeurs, en l'absence de la direction, afin d'analyser les résultats de l'audit et les conclusions qui s'y rapportent ainsi que de formuler des suggestions.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs nommés par les actionnaires à l'assemblée annuelle des actionnaires. Le rapport des auditeurs est présenté ci-après.

---

**Don Demens**

*Président et chef de la direction*

---

**Brian Cairo**

*Chef des finances*

Le 20 février 2014



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
**Comptables agréés**  
B.P. 10426 777 Dunsmuir Street  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K3  
Canada

Téléphone 604-691-3000  
Télécopieur 604-691-3031  
Internet [www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Western Forest Products Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Western Forest Products Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Western Forest Products Inc. au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), tel qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Le 20 février 2014  
Vancouver, Canada

**Western Forest Products Inc.**  
**États consolidés de la situation financière**  
*(en millions de dollars canadiens)*

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,6 \$	18,8 \$
Clients et autres débiteurs	69,0	69,5
Stocks <sup>(note 4)</sup>	132,5	116,6
Charges payées d'avance et autres actifs	10,1	7,6
	<u>217,2</u>	<u>212,5</u>
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles <sup>(note 5)</sup>	226,0	194,2
Immobilisations incorporelles <sup>(note 5)</sup>	130,5	126,1
Actifs biologiques <sup>(note 6)</sup>	58,4	60,8
Autres actifs <sup>(note 7)</sup>	11,9	12,7
Actifs d'impôt différé <sup>(note 10)</sup>	26,5	–
	<u>670,5 \$</u>	<u>606,3 \$</u>
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	79,8 \$	74,0 \$
Provision au titre de la sylviculture <sup>(note 12)</sup>	12,3	13,4
Activités abandonnées <sup>(note 22)</sup>	0,6	5,1
	<u>92,7</u>	<u>92,5</u>
Passifs non courants		
Dette à long terme <sup>(note 9)</sup>	88,5	33,8
Provision au titre de la sylviculture <sup>(note 12)</sup>	17,7	17,6
Autres passifs <sup>(note 11)</sup>	20,3	35,6
Produits différés	64,4	66,4
Activités abandonnées <sup>(note 22)</sup>	4,5	2,7
	<u>288,1</u>	<u>248,6</u>
Capitaux propres		
Capital social – actions avec droit de vote <sup>(note 13)</sup>	486,6	479,7
Capital social – actions sans droit de vote <sup>(note 13)</sup>	13,1	120,3
Surplus d'apport	6,5	4,2
Écarts de réévaluation	22,3	22,3
Déficit	(146,1)	(268,8)
	<u>382,4</u>	<u>357,7</u>
	<u>670,5 \$</u>	<u>606,3 \$</u>

Engagements et éventualités <sup>(note 15)</sup> et événement postérieur à la date de clôture <sup>(note 25)</sup>  
 Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,

« Dominic Gammiero »  
 Président du conseil

« Lee Doney »  
 Vice-président du conseil

**Western Forest Products Inc.**  
**États consolidés du résultat global**

(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

	Exercices clos les	
	31 décembre	
	2013	2012 (Chiffres retraités – note 17)
Produits	977,5 \$	925,4 \$
Coûts et charges :		
Coût des ventes	764,3	777,8
Taxe à l'exportation	0,9	6,0
Frais de transport	82,0	88,2
Frais de vente et d'administration	33,0	28,6
Reprises de pertes de valeur <sup>(note 5)</sup>	(8,2)	(12,9)
	<u>872,0</u>	<u>887,7</u>
<b>Bénéfice opérationnel avant les éléments liés à la restructuration opérationnelle et les autres produits</b>	<u>105,5</u>	<u>37,7</u>
Éléments liés à la restructuration opérationnelle <sup>(note 19)</sup>	(0,7)	(4,8)
Autres produits <sup>(note 21)</sup>	0,3	2,8
	<u>105,1</u>	<u>35,7</u>
<b>Bénéfice opérationnel</b>		
Charges financières <sup>(note 20)</sup>	(5,4)	(6,3)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	99,7	29,4
Recouvrement d'impôt différé <sup>(note 10)</sup>	26,5	–
Charge d'impôt exigible <sup>(note 10)</sup>	(0,3)	(0,1)
	<u>125,9</u>	<u>29,3</u>
Bénéfice net provenant des activités poursuivies	125,9	29,3
Perte nette découlant des activités abandonnées <sup>(note 22)</sup>	(0,5)	(1,1)
	<u>125,4</u>	<u>28,2</u>
<b>Bénéfice net pour la période</b>	<u>125,4</u>	<u>28,2</u>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Variation des écarts de réévaluation	–	(1,6)
Gains actuariels (pertes actuarielles) lié(e)s aux régimes à prestations définies	12,9	(7,0)
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<u>138,3 \$</u>	<u>19,6 \$</u>
Bénéfice net par action (en dollars) :		
Bénéfice par action de base	0,29 \$	0,06 \$
Bénéfice par action dilué	0,28 \$	0,06 \$
Bénéfice par action de base – activités poursuivies	0,29 \$	0,06 \$
Bénéfice par action dilué – activités poursuivies	<u>0,28 \$</u>	<u>0,06 \$</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		
De base	438 547	467 945
Dilué	443 254	470 459

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Western Forest Products Inc.**  
**États consolidés des variations des capitaux propres**  
(en millions de dollars canadiens)

	Capital social	Surplus d'apport	Écarts de réévaluation	Déficit (Chiffres retraités – note 17)	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	599,8 \$	3,4 \$	23,9 \$	(290,0) \$	337,1 \$
Bénéfice net	–	–	–	28,2	28,2
Autres éléments du résultat global					
Variation des écarts de réévaluation	–	–	(1,6)	–	(1,6)
Pertes actuarielles liées aux régimes à prestations définies	–	–	–	(7,0)	(7,0)
<b>Total du résultat global</b>	–	–	(1,6)	21,2	19,6
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions comptabilisées dans les capitaux propres	–	0,9	–	–	0,9
Exercice d'options sur actions	0,2	(0,1)	–	–	0,1
<b>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement dans les capitaux propres</b>	0,2	0,8	–	–	1,0
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	600,0 \$	4,2 \$	22,3 \$	(268,8) \$	357,7 \$
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	600,0 \$	4,2 \$	22,3 \$	(268,8) \$	357,7 \$
Bénéfice net	–	–	–	125,4	125,4
Autres éléments du résultat global					
Gains actuariels liés aux régimes à prestations définies	–	–	–	12,9	12,9
<b>Total du résultat global pour la période</b>	–	–	–	138,3	138,3
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions comptabilisées dans les capitaux propres	–	2,3	–	–	2,3
Rachat d'actions <sup>(note 13)</sup>	(100,3)	–	–	–	(100,3)
Dividendes	–	–	–	(15,6)	(15,6)
<b>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement dans les capitaux propres</b>	(100,3)	2,3	–	(15,6)	(113,6)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	499,7 \$	6,5 \$	22,3 \$	(146,1) \$	382,4 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Western Forest Products Inc.**  
**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**  
(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012 (Chiffres retraités – note 17)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités opérationnelles :		
Bénéfice net provenant des activités poursuivies	125,9 \$	29,3 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles <sup>(note 5)</sup>	25,5	22,4
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>(note 5)</sup>	3,7	3,4
Perte (profit) à la sortie d'actifs	(1,5)	(1,7)
Variation de la juste valeur des actifs biologiques <sup>(note 6)</sup>	2,3	1,6
Charges financières nettes	5,4	6,3
Reprise de pertes de valeur sur des immobilisations incorporelles <sup>(note 5)</sup>	(8,2)	(12,9)
Recouvrement d'impôt différé <sup>(note 10)</sup>	(26,5)	–
Autres	(2,7)	(6,4)
	<u>123,9</u>	<u>42,0</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Clients et autres débiteurs	0,5	(6,6)
Stocks	(15,9)	16,0
Charges payées d'avance et autres actifs	(2,5)	(1,1)
Provision au titre de la sylviculture	(1,1)	0,1
Créditeurs et charges à payer	5,8	7,3
	<u>(13,2)</u>	<u>15,7</u>
	<u>110,7</u>	<u>57,7</u>
Activités d'investissement :		
Entrées d'immobilisations corporelles <sup>(note 5)</sup>	(59,0)	(32,0)
Produit de la sortie d'actifs	3,3	16,9
	<u>(55,7)</u>	<u>(15,1)</u>
Activités de financement :		
Variations du solde de la facilité de crédit renouvelable	–	(8,9)
Intérêts versés	(3,5)	(4,0)
Remboursements sur la dette à long terme	(45,0)	(28,0)
Prélèvements sur la dette à long terme	100,0	3,7
Frais de refinancement	(0,6)	(1,0)
Rachat d'actions <sup>(note 13)</sup>	(100,3)	–
Dividendes	(15,6)	–
Produit tiré de l'exercice d'options sur actions	–	0,2
	<u>(65,0)</u>	<u>(38,0)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités poursuivies	(10,0)	4,6
Flux de trésorerie affectés aux activités abandonnées <sup>(note 22)</sup>	(3,2)	(1,1)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(13,2)	3,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	18,8	15,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>5,6 \$</u>	<u>18,8 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

### 1. Entité présentant l'information financière

Western Forest Products Inc. (« Western » ou la « Société ») est une grande entreprise intégrée spécialisée dans les produits forestiers de résineux, constituée et domiciliée au Canada, en exploitation dans la région côtière de la Colombie-Britannique. L'adresse de son siège social est Bureau 510 – 700 West Georgia Street, Vancouver, Colombie-Britannique, Canada. Les états financiers consolidés aux 31 décembre 2013 et 2012 et pour les exercices clos à ces dates comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales. Les principales activités de la Société sont les suivantes : récolte du bois, reforestation, gestion des ressources forestières, sciage des billes en vue de leur transformation en bois d'œuvre, copeaux de bois et transformation qualitative du bois à valeur ajoutée. Les produits de bois d'œuvre de Western sont vendus à l'heure actuelle dans plus d'une trentaine de pays. Les actions de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole WEF.

### 2. Base d'établissement

#### a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Certaines informations comparatives ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Les états financiers consolidés peuvent être consultés au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 20 février 2014.

#### b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, à l'exception des éléments significatifs suivants présentés dans l'état de la situation financière :

- les actifs biologiques sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente;
- les terrains faisant partie des immobilisations corporelles sont évalués à la juste valeur;
- les passifs liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglés en trésorerie sont évalués à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière.
- les paiements fondés sur des actions réglés en capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution;
- les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des prestations de retraite définies comptabilisé correspond au total net des actifs du régime, déduction faite de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies;
- les obligations de reforestation sont évaluées selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

#### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, tous les montants présentés sont en millions de dollars canadiens.

#### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont passées en revue de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont effectuées et pour toute période future visée.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

### i) Jugements

L'information concernant les jugements à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants inscrits aux états financiers consolidés est présentée dans la note ci-après :

Note 5 – établissement des unités génératrices de trésorerie

### ii) Incertitudes relatives aux hypothèses et aux estimations

L'information concernant les incertitudes relatives aux hypothèses et aux estimations qui sont grandement susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs au cours du prochain exercice financier est présentée dans les notes suivantes :

Note 4 – évaluation de la valeur nette de réalisation des stocks

Note 5 – évaluation des terrains à leur juste valeur, hypothèses clés utilisées pour les flux de trésorerie actualisés

Note 6 – évaluation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente du bois sur pied

Note 10 – comptabilisation des actifs d'impôt différé : les bénéfices imposables futurs disponibles auxquels pourront être imputés les reports en avant de pertes fiscales peuvent être utilisés

Notes 12 et 15 – comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités : les hypothèses clés relativement à la probabilité et à l'ampleur d'une sortie de ressource.

Note 13 – évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Note 17 – évaluation des obligations au titre des prestations définies, hypothèses actuarielles clés

Note 18 – évaluation des contrats de change à terme

Évaluation de la juste valeur – plusieurs méthodes comptables et informations de Western exigent l'évaluation de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. Un cadre de référence reconnu est en place afin d'évaluer les justes valeurs, y compris les justes valeurs de niveau 3. Les données importantes ne pouvant être observées et les ajustements d'évaluation sont passés en revue régulièrement. Si de l'information émanant de tiers est utilisée pour évaluer les justes valeurs, la direction évalue les indications obtenues de la part des tiers qui visent à appuyer la conclusion selon laquelle ces évaluations satisfont aux exigences des IFRS, y compris le niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel de telles évaluations seraient classées.

Lorsqu'elle évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, Western utilise des données observables de marché, dans la mesure du possible. Les justes valeurs sont classées dans différents niveaux selon une hiérarchie des justes valeurs fondée sur les données utilisées pour les techniques d'évaluation comme suit :

- *Niveau 1* – Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- *Niveau 2* – Données autres que les prix cotés du marché visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement
- *Niveau 3* – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données du marché observables.

Si les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'actif ou du passif sont susceptibles d'être classées dans un niveau différent de la hiérarchie des justes valeurs, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs sont comptabilisés à la clôture de la période au cours de laquelle le changement est survenu.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

### 3. Principales méthodes comptables

#### a) Méthode de consolidation

##### i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Western. Western contrôle une entité lorsqu'elle est exposée à des rendements variables résultant de sa participation dans cette entité ou qu'elle détient des droits sur de tels rendements, et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur les rendements. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les principales filiales en exploitation entièrement détenues de la Société au 31 décembre 2013 sont les suivantes : Western Lumber Sales Limited (dont le marché est aux États-Unis), Western Forest Products Japan Ltd. (dont le marché est au Japon) et WFP Quatsino Navigation Limited (propriétaire réel de plusieurs actifs non essentiels de la Société).

##### ii) Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de Western comprennent des participations dans des coentreprises. Une coentreprise est une entreprise dans laquelle Western exerce un contrôle conjoint, par lequel elle a des droits sur les actifs nets de l'entreprise, plutôt que des droits sur ses actifs et obligations au titre de ses passifs.

Les participations dans une coentreprise sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Elles sont comptabilisées initialement au coût, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés comprennent la quote-part de Western dans le bénéfice (la perte) et les autres éléments du résultat global des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint.

##### i) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés. Les profits latents qui découlent de transactions conclues avec des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont déduits de la participation à hauteur de la participation de Western dans l'entreprise détenue. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon, mais seulement dans la mesure où il y a indication de dépréciation.

##### ii) Activités abandonnées

Une activité abandonnée représente une composante de Western dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de Western et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- qui fait partie d'un plan distinct et coordonné visant la vente d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le classement en tant qu'activité abandonnée s'effectue au moment de la sortie ou à la date à laquelle l'activité répond aux critères de classement pour être considérée comme détenue en vue de la vente, selon la première des deux éventualités.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

### b) Nouvelles méthodes comptables

#### i) Changements de méthodes comptables

Western a adopté les nouvelles normes et normes révisées suivantes, y compris les modifications corrélatives apportées à d'autres normes, la date de la première application étant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- Version révisée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*

La Société a adopté de manière rétrospective les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette norme révisée exige que tout gain ou toute perte découlant de réévaluations, y compris les écarts actuariels, soit comptabilisé immédiatement et présenté dans les autres éléments du résultat global, éliminant ainsi la possibilité de comptabiliser ces montants en résultat net.

De plus, la norme révisée requiert qu'un seul taux d'actualisation soit appliqué à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies pour déterminer la composante coût financier du coût des prestations définies et exige la comptabilisation immédiate en résultat net des attributions au titre des services passés dont les droits n'ont pas été acquis. Aux termes de l'IAS 19, Western calcule les charges nettes (produits nets) d'intérêts sur le passif au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies à la date d'ouverture de l'exercice au passif net au titre des prestations définies définies à la date d'ouverture de l'exercice, en tenant compte de toute modification du passif net au titre des prestations définies survenue au cours de la période par suite de cotisations et de versements de prestations. Par conséquent, les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies, maintenant comptabilisés dans les charges financières, comprennent:

- le coût financier relatif à l'obligation au titre des prestations définies;
- les produits d'intérêts générés par les actifs du régime.

Auparavant, la Société calculait les produits d'intérêts générés par les actifs du régime en se fondant sur le taux de rendement prévu à long terme, et comptabilisait le coût financier net en résultat net, en l'incluant dans les frais de vente et d'administration. L'incidence quantitative de la modification est décrite à la note 17.

- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*

L'IFRS 13 établit un cadre unique pour les évaluations de la juste valeur et les informations à fournir à cet égard lorsque ces évaluations sont requises ou permises par d'autres normes IFRS. Cette norme uniformise la définition de la juste valeur en précisant qu'elle correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle remplace et étoffe les obligations d'information relatives aux évaluations de la juste valeur énoncées dans les autres normes IFRS, notamment l'IFRS 7. Par conséquent, Western a fourni des informations supplémentaires à ce sujet (se reporter aux notes 5, 6 et 18).

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 13, Western a appliqué de façon prospective les nouvelles directives relatives à l'évaluation de la juste valeur et n'a présenté aucune information comparative à l'égard des nouvelles informations présentées. Malgré ce qui précède, ce changement n'a pas eu d'incidence importante sur l'évaluation des actifs et des passifs de Western.

#### ii) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Les IFRS révisées décrites ci-après ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2013 et n'ont donc pas été appliquées lors de l'établissement des états financiers consolidés de cet exercice :

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

### IFRS 9, *Instruments financiers (2009 et 2010)*

L'IFRS 9, *Instruments financiers (2009 et 2010)* [« IFRS 9 (2009) » et « IFRS 9 (2010) »] remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). L'IFRS 9 (2009) prescrit une seule et unique approche pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en lieu et place des nombreuses règles énoncées dans l'IAS 39. L'approche de l'IFRS 9 (2009) est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. La nouvelle norme exige également le recours à une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation de l'IAS 39. L'IFRS 9 (2010) renferme de nouvelles directives concernant le classement et l'évaluation des passifs financiers, qui s'ajoutent à celles énoncées dans l'IFRS 9 (2009).

L'IFRS 9 (2009) et l'IFRS 9 (2010) s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'adoption anticipée étant toutefois autorisée. L'incidence de l'adoption de cette norme est actuellement à l'étude.

### IAS 32, *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*

Les modifications apportées à l'IAS 32, qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, précisent les circonstances dans lesquelles une entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs financiers et des passifs financiers et clarifient le contexte dans lequel un mécanisme de règlement prévoit un règlement net. La Société prévoit adopter l'IAS 32 révisée au moment de l'établissement des états financiers consolidés de son exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La Société ne s'attend pas à ce que cette norme révisée ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

- iii) *Les normes IFRS nouvelles ou révisées suivantes sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elles n'ont cependant pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés annuels de la Société :*

IFRS 10, *États financiers consolidés*

IFRS 11, *Partenariats*

IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

Version révisée d'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

### c) *Secteurs opérationnels*

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'activités dont l'objet est de fournir des produits ou des services assortis de risques et de rendements qui sont différents de ceux dont sont assortis d'autres secteurs d'activité. La Société est une entreprise canadienne intégrée de produits forestiers en exploitation dans un secteur d'activité comprenant la récolte du bois, la vente de billes et la production et la vente à l'échelle mondiale de bois d'œuvre.

Un secteur géographique fournit des produits ou des services dans un milieu économique particulier assorti de risques et de rendements qui sont différents de ceux dont sont assortis les secteurs opérationnels au sein d'autres milieux économiques. Les produits de billes et de bois d'œuvre sont vendus à l'heure actuelle dans plus d'une trentaine de pays. Les ventes aux clients du Canada, des États-Unis, de l'Asie et de l'Europe représentent plus de 95 % du chiffre d'affaires de la Société. La quasi-totalité des immobilisations corporelles, des actifs biologiques et des immobilisations incorporelles de Western sont situés en Colombie-Britannique, au Canada.

### d) *Conversion des devises*

Les transactions libellées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant de la conversion sont comptabilisés en résultat net pour la période. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises évalués à la juste

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

valeur sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

### e) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, hormis en ce qui concerne les terrains, qui sont évalués à la juste valeur chaque date de clôture.

Le coût comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme actif distinct, selon le cas, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle iront à la Société et que le coût de l'immobilisation corporelle peut être évalué de façon fiable. Lorsque les parties d'une immobilisation corporelle sont assorties de durées d'utilité différentes, chaque partie est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle distincte (composantes principales). Le coût de remplacement d'une immobilisation corporelle est comptabilisé à la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts liés à la réparation et à la maintenance sont comptabilisés en résultat net pour la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les augmentations de la juste valeur visant la valeur comptable des terrains sont imputées aux autres éléments du résultat global et intégrées aux écarts de réévaluation dans les capitaux propres. Les diminutions de la juste valeur qui compensent des augmentations antérieures pour la même parcelle de terre sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres diminutions sont comptabilisées immédiatement en résultat net pour la période concernée.

L'amortissement est basé sur le montant amortissable de l'immobilisation corporelle, soit le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire et est comptabilisé en résultat net sur la durée d'utilité estimée de chaque composante de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées pour la période écoulée et les périodes correspondantes s'établissent comme suit :

- Bâtiments et matériel 5 – 20 ans
- Chemins forestiers 9 – 20 ans

Les valeurs résiduelles, les modes d'amortissement et les durées d'utilité sont passés en revue et ajustés au besoin chaque date de clôture.

Les profits et les pertes découlant de sorties sont établis au moyen de la comparaison du produit tiré de la sortie à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et sont comptabilisés en résultat net pour la période durant laquelle a lieu la sortie.

### f) Actifs biologiques

Le bois sur pied se trouvant dans les terrains forestiers exploitables qui est géré en vue de la production de gros bois d'œuvre appartient à la catégorie des actifs biologiques. Par conséquent, chaque date de clôture, l'actif biologique est évalué à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, toute variation connexe, notamment l'effet de la croissance et des récoltes, étant comptabilisée en résultat net pour la période concernée. Les coûts de la vente comprennent tous les coûts qui seraient nécessaires à la vente de l'actif. Le bois sur pied est viré dans les stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date à laquelle les billes sont transportées hors de la forêt. La terre où se trouve le bois sur pied est évaluée à la juste valeur chaque date de clôture et est comptabilisée dans les immobilisations corporelles.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

### g) Immobilisations incorporelles

Les tenures de bois d'œuvre situées sur les terrains de la Couronne sont des ententes contractuelles intervenues entre la Société et le gouvernement provincial aux termes desquelles la Société obtient le droit de procéder à la récolte du bois. Tous les permis de coupe de la Société sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises. Par conséquent, ils sont évalués à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur 40 ans, qui correspond à la durée d'utilité de ces tenures de bois d'œuvre sur des terrains de la Couronne. Les modes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont passés en revue et ajustés au besoin chaque date de clôture.

### h) Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net pour la période selon un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT ») qui sont les plus petits groupes identifiables qui génèrent des entrées de trésorerie.

Toute perte de valeur comptabilisée au cours d'une période antérieure est examinée chaque date de clôture pour vérifier s'il existe un indice qu'elle est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur est reprise seulement si la valeur comptable ajustée des actifs visés n'excède pas la valeur comptable qui aurait été établie, diminuée de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

### i) Stocks

Les stocks, autres que les fournitures qui sont évaluées au coût spécifique, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, comme il est décrit ci-après.

- i) le bois d'œuvre par essence (pruche et baume, Douglas taxifolié et cèdre) et installations;
- ii) les billes par catégorie, par utilisation finale (billes de sciage et billes à pâte).

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, les coûts de production ou de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les coûts du bois d'œuvre produit sont assortis d'un coût de production moyen en fonction des essences et des installations de production concernées. Les coûts des billes produites reflètent le coût de production moyen qui est établi en fonction du lieu où les billes sont produites, en divisant les coûts de production réels des billes par les volumes de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts de la vente. La valeur nette de réalisation pour les billes destinées à la production de bois d'œuvre est établie en fonction des billes transformées en bois d'œuvre. Pour le reste des billes, la valeur nette de réalisation se fonde sur la valeur de marché.

Le coût des billes transférées des actifs biologiques (bois sur pied) correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date de la récolte.

### j) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds déposés dans des comptes bancaires ainsi que les instruments du marché monétaire très liquides assortis d'échéance d'au plus 90 jours à partir de la date d'acquisition, et ils sont comptabilisés à la juste valeur.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

### k) Capital social

Le capital autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « actions ordinaires »), d'un nombre illimité d'actions sans droit de vote (les « actions sans droit de vote ») et d'un nombre illimité d'actions préférentielles. Les actions ordinaires, les actions sans droit de vote et les actions préférentielles sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont présentés en capitaux propres à titre de déduction du produit, déduction faite de toute incidence fiscale.

### l) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée initialement à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction engagés. La dette à long terme est par la suite comptabilisée au coût amorti; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement pour la période est comptabilisée en résultat net sur la durée de la dette à long terme au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### m) Avantages du personnel

#### i) Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

La Société offre divers régimes à prestations définies et à cotisations définies prévoyant des prestations de retraite ou autres à l'intention de la plupart de ses salariés et de certains travailleurs horaires qui ne participent pas aux régimes syndicaux de l'industrie forestière. La Société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi et des prestations de raccordement aux salariés retraités admissibles. Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui prévoit les prestations que recevront les salariés à compter de leur départ à la retraite, généralement en fonction de plusieurs facteurs comme l'âge, les années de service et la rémunération. Le régime à cotisations définies est un régime de retraite selon lequel la Société verse des cotisations définies à une entité distincte.

L'obligation nette de la Société à l'égard de ses régimes à prestations définies est calculée de façon distincte pour chaque régime au moyen de l'estimation du montant des prestations futures que les salariés ont accumulées en contrepartie des services rendus pendant la période écoulée et les périodes antérieures. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée et la juste valeur des actifs des régimes est retranchée dans le calcul de l'obligation. Le calcul d'actualisation est effectué chaque année par un actuaire qualifié à l'aide de la méthode de répartition des cotisations.

Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour la Société, l'actif comptabilisé se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime à prestations définies ou sous forme de diminutions des cotisations futures au régime à prestations définies. En vue de calculer la valeur actualisée des avantages économiques, on tient compte de toute exigence de financement minimal s'appliquant aux régimes à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (à l'exclusion des intérêts, le cas échéant) sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global. La Société calcule les charges nettes (produits nets) d'intérêts sur le passif au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies à la date d'ouverture de l'exercice au passif net au titre des prestations définies à la date d'ouverture de l'exercice, compte tenu de tout changement du passif net au titre des prestations définies survenu au cours de la période par suite de cotisations et de versements de prestations. Les charges nettes d'intérêts et les autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le résultat net.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou lorsqu'un régime est réduit, les changements aux prestations liés à des services passés ou le profit ou la perte sur la réduction qui en découlent sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net. La Société comptabilise les profits et les pertes sur la liquidation d'un régime à prestations définies lorsque la liquidation a lieu.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

En ce qui concerne les travailleurs horaires participant aux régimes à prestations définies de syndicats de l'industrie forestière, les cotisations de la Société, aux termes des conventions collectives, sont imputées au résultat net pour la période.

En ce qui concerne le régime à cotisations définies de Western, la Société verse des cotisations (actuellement 7 % des salaires) à des fonds de placement sous administration privée pour le compte des participants au régime. Une fois versées les cotisations, la Société n'a aucune autre obligation de paiement. Les cotisations sont comptabilisées à titre de charge au titre des avantages du personnel dans le résultat net pour la période durant laquelle les services sont rendus par les salariés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à titre d'actif dans la mesure où le paiement d'avance conduira à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

### ii) *Indemnités de cessation d'emploi*

Les indemnités de cessation d'emploi sont payables lorsqu'un emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou lorsque le salarié accepte le départ volontaire en contrepartie de ces indemnités. La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi en résultat net pour la période lorsqu'elle s'est manifestement engagée, soit de mettre fin à l'emploi de salariés actuels selon un plan officiel détaillé sans possibilité d'annulation, soit de verser des indemnités de cessation d'emploi à la suite d'une offre visant à inciter au départ volontaire. Si les indemnités sont payables plus de 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées.

### iii) *Avantages à court terme*

Les obligations au titre des avantages à court terme, notamment les programmes de primes, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure qu'est rendu le service connexe. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

### iv) *Transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

La Société a établi des programmes de droits à des paiements fondés sur des actions pour les administrateurs, les membres de la haute direction et les salariés qui y sont admissibles, et elle comptabilise ces programmes selon la méthode de la juste valeur. La juste valeur des options à la date des attributions est comptabilisée comme charge au titre du personnel, avec une augmentation correspondante dans les capitaux propres, sur la période durant laquelle le salarié concerné acquiert le droit inconditionnel de recevoir l'attribution. La juste valeur des options est établie à l'aide des modèles d'évaluation des options de Black-Scholes ou de Hull-White, lesquelles tiennent compte, à la date d'attribution, du prix d'exercice, de la durée prévue des options, du cours actuel des actions sous-jacentes et de leur volatilité prévue, des dividendes prévus à l'égard des actions, ainsi que du taux d'intérêt sans risque sur la durée prévue des options. Dans le cas des options émises depuis 2009, les options sont uniquement exerçables lorsque le cours de l'action franchit la barrière de 0,70 \$ pendant 60 jours d'affilée selon le cours moyen pondéré en fonction du volume. Compte tenu de cette exigence supplémentaire relative au seuil minimum que doit franchir le cours de l'action avant que les options ne deviennent exerçables, il est nécessaire d'utiliser le modèle de Hull-White étant donné que le modèle de Black-Scholes utilisé pour évaluer les options attribuées antérieurement n'est plus applicable. Toutes les options attribuées antérieurement qui ne sont pas assorties d'un seuil minimum visant le cours de l'action continuent d'être évaluées à l'aide du modèle de Black-Scholes. Tous les modèles d'évaluation des options font appel à des estimations hautement subjectives, notamment en ce qui concerne la volatilité prévue des actions sous-jacentes. La Société fonde ses estimations de la volatilité sur les cours antérieurs de l'action de la Société ainsi que sur les cours des actions de sociétés comparables dont l'historique de négociation est plus long. La contrepartie en trésorerie perçue de la part de salariés à l'exercice de leurs options est imputée au capital social, à l'instar de la juste valeur calculée antérieurement et imputée au surplus d'apport.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

La juste valeur à la date d'attribution du montant payable aux administrateurs, membres de la haute direction et salariés admissibles à l'égard des unités d'actions différées (« UAD »), lesquelles sont réglées en trésorerie, est comptabilisée comme charge au titre du personnel avec une augmentation correspondante du passif sur la période durant laquelle les salariés concernés acquièrent le droit inconditionnel de recevoir le paiement. Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture et à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée comme une charge au titre du personnel dans le résultat net pour la période.

### *n) Provision au titre de la sylviculture*

La provision au titre de la sylviculture de la Société a trait à l'obligation de reforestation des terrains de la Couronne qui prend naissance à mesure qu'est récolté le gros bois d'œuvre. La reforestation des terrains forestiers exploitables est comptabilisée en charges à mesure que les coûts connexes sont engagés. La Société comptabilise une provision au titre de la sylviculture à la juste valeur pour la période au cours de laquelle naît l'obligation juridique, la juste valeur du passif à la date de clôture étant déterminée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé pour déterminer la valeur actualisée tient compte des évaluations du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif. Le taux d'actualisation réel utilisé tient compte du taux sans risque courant étant donné que les risques sont incorporés aux estimations des flux de trésorerie futurs. Au cours des périodes postérieures à l'évaluation initiale, les variations du passif découlant de révisions des coûts futurs estimés sont comptabilisées dans le coût des ventes en résultat net pour la période au cours de laquelle sont engagés les coûts. La désactualisation liée à la provision pour tenir compte de l'écoulement du temps est imputée aux charges financières dans le résultat net pour la période.

### *o) Comptabilisation des produits*

Les produits tirés de la vente de marchandises sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des remises et des rabais, et après élimination des ventes intersociétés. Les produits sont comptabilisés dès que les risques et avantages importants inhérents à la propriété sont transférés de la Société au client. Le moment du transfert des risques et avantages varie en fonction des modalités propres au contrat de vente. Les ventes de bois d'œuvre et de sous-produits sont comptabilisées au moment de l'expédition du produit, lorsque le recouvrement des sommes concernées est raisonnablement sûr. Conformément aux pratiques au sein de l'industrie, les ventes de billes sont comptabilisées lorsque la commande du client est ferme, que les billes ont été livrées à l'emplacement du transfert et que le recouvrement des sommes concernées est raisonnablement sûr.

Les frais d'expédition et de manutention facturés aux clients sont comptabilisés à titre de produits, alors que les frais d'expédition et de manutention, les droits sur le bois et les taxes à l'exportation engagés par la Société sont comptabilisés dans les coûts et les charges.

### *p) Produits différés*

Les produits différés découlent des obligations contractuelles liées à l'acquisition de Englewood Logging Operation en mars 2006, selon lesquelles Western est tenue de livrer un volume précis de fibres (copeaux et billes à pâte) pour la durée du contrat. Par conséquent, les produits différés pour la période sont amortis en résultat net selon le mode linéaire sur 40 ans, soit la durée du contrat d'approvisionnement en fibres connexe.

### *q) Contrats de location*

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location simple et les paiements effectués aux termes des contrats de location simple pour la période sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

### r) Charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur la dette à long terme et la facilité de crédit renouvelable, l'amortissement des charges financières différées, la désactualisation liée à la provision au titre de la sylviculture, les variations de la juste valeur des placements comptabilisés immédiatement par le biais du résultat net et les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies. Toutes les charges financières sont comptabilisées en résultat net au cours de la période au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des intérêts nets sur l'obligation au titre des prestations définies, lesquels sont comptabilisés comme il est décrit à la note 3 b) i).

### s) Instruments financiers

#### i) Actifs financiers non dérivés

La Société classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, détenu jusqu'à l'échéance et disponible à la vente. Le classement dépend du but dans lequel ont été acquis les actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers à la comptabilisation initiale.

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils sont établis. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux modalités contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un actif financier lorsqu'expirent les flux de trésorerie contractuels provenant de l'actif, ou si elle transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie à l'égard de l'actif financier dans le cadre d'une transaction selon laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt dans les actifs financiers transférés qui est créé ou conservé par la Société est comptabilisé à titre d'actif ou de passif distinct.

Un actif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme détenu à des fins de transaction ou est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils éliminent ou réduisent significativement une non-concordance comptable. La Société gère ces placements ou prend des décisions relatives à l'achat ou à la vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque ou de placement ou si un ou plusieurs dérivés sont incorporés à l'actif financier. Lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations connexes sont comptabilisées en résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net se composent de certains placements et de contrats de change à terme.

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les prêts et créances se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des clients et autres débiteurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de soldes de trésorerie et de placements à court terme dont la durée initiale est d'au plus 90 jours.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des titres de créance que la Société a l'intention manifeste et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance se composent de certains placements que détient la Société.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente et ne sont pas classés dans l'une des catégories précitées. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations connexes, hormis les pertes de valeur et les écarts de change à l'égard des instruments de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées au sein des capitaux propres dans les écarts de réévaluation. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le cumul du profit ou de la perte dans les autres éléments du résultat global est viré en résultat net. La Société n'a aucun actif financier classé comme disponible à la vente.

Un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est évalué chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'est intervenu un événement générateur de pertes après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

La Société examine les indications de dépréciation pour les débiteurs et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance de façon spécifique et collective. Tous les débiteurs et actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance individuellement significatifs font l'objet d'un test de dépréciation spécifique. Tous les débiteurs et actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance individuellement significatifs qui ne présentent pas de dépréciation spécifique font alors l'objet d'un test de dépréciation collectif pour déterminer si une dépréciation est survenue mais n'a pas encore été décelée. Les débiteurs et actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance qui ne sont pas individuellement significatifs font l'objet d'un test de dépréciation collectif au moyen du regroupement des débiteurs et actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance assortis de caractéristiques analogues en matière de risque.

Dans le cadre d'un test de dépréciation collectif, la Société utilise les tendances historiques en ce qui concerne la probabilité de défaut, le calendrier des recouvrements et le montant des pertes subies, ces données étant ajustées pour tenir compte du jugement de la direction à l'égard de la conjoncture en matière d'économie et de crédit.

La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat net pour la période et sont reflétées dans une provision pour créances. Les intérêts sur les actifs dépréciés continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur fait en sorte que diminue le montant de la perte de valeur, cette diminution de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise par le biais du résultat net.

Les pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées au moyen du virement en résultat net de la perte cumulée qui avait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les profits ou pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente dans les capitaux propres. La perte cumulée qui est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée en résultat net correspond à la différence entre le coût d'acquisition, diminué de tout remboursement de capital et de tout amortissement, et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net. Les variations des comptes de correction de valeur pour dépréciation attribuables à la valeur temps sont présentées à titre de composante du produit d'intérêts.

### ii) *Passifs financiers non dérivés*

La Société classe ses passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou à titre d'autres passifs financiers.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

La Société comptabilise initialement la dette émise à la date à laquelle elle est créée. La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont exécutées, qu'elles sont annulées ou qu'elles expirent. Les passifs financiers non dérivés de la Société se composent de la dette à long terme, de la facilité de crédit renouvelable, ainsi que des crédateurs et des charges à payer. Ces passifs financiers sont classés à titre d'autres passifs financiers et sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### iii) Instruments financiers dérivés

La Société peut conclure des instruments financiers dérivés (contrats de change à terme) en vue d'atténuer son exposition au risque de change. La Société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Ces instruments n'ont pas été désignés comme des couvertures aux fins de la comptabilité, et ils sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière, les variations de valeur étant comptabilisées à titre de profit ou de perte lié au chiffre d'affaires dans le résultat net pour la période.

Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément si a) les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et ceux du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés, b) un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et c) l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont comptabilisées immédiatement en résultat net.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si et seulement si la Société a le droit légal de compenser les montants et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### t) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat se compose de l'impôt exigible et de l'impôt différé. Elle est comptabilisée en résultat net pour la période sauf dans la mesure où elle a trait à des éléments comptabilisés, soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, selon le cas.

#### i) Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant que la Société s'attend à payer ou à recevoir à l'égard du résultat imposable pour l'exercice, ainsi que tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir à l'égard d'exercices antérieurs. Il est évalué en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

#### ii) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, ne touche ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ils pourront être imputés, sera disponible. Les actifs d'impôt différé sont revus chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Les actifs et les passifs d'impôt différés sont compensés seulement si certains critères sont satisfaits.

### u) Résultat par action

La Société présente l'information relative au résultat par action de base et dilué (« RPA ») pour ses actions ordinaires et ses autres actions sans droit de vote. Le RPA de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période. Le RPA dilué est déterminé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fonction de l'effet dilutif de la totalité des actions potentielles, notamment les options sur actions attribuées aux salariés et aux administrateurs.

## 4. Stocks

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Billes	95,8 \$	78,9 \$
Bois d'œuvre	34,0	38,0
Fournitures et autres stocks	11,6	10,5
Compte de correction de valeur pour dépréciation	(8,9)	(10,8)
Valeur totale des stocks	<u>132,5 \$</u>	<u>116,6 \$</u>
Stocks comptabilisés à la valeur nette de réalisation	30,5 \$	34,6 \$

Les billes et le bois d'oeuvre de la Société sont donnés en garantie de la facilité de crédit renouvelable.

En 2013, une tranche de 764,3 millions de dollars (777,8 millions de dollars en 2012) de stocks a été imputée au coût des ventes, notamment une réduction du compte de correction de valeur pour dépréciation à sa valeur nette de réalisation de 1,9 million de dollars.

## 5. Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Coût	Bâtiments et matériel	Chemins forestiers	Terrains	Total des immobilisations	
				corporelles	incorporelles
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	128,1 \$	111,5 \$	110,7 \$	350,3 \$	171,1 \$
Entrées	20,9	11,1	0,6	32,6	-
Sorties	(0,8)	(0,2)	(6,1)	(7,1)	-
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>148,2 \$</b>	<b>122,4 \$</b>	<b>105,2 \$</b>	<b>375,8 \$</b>	<b>171,1 \$</b>
Entrées	43,6	15,4	-	59,0	-
Sorties	(1,3)	-	(1,4)	(2,7)	(0,2)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>190,5 \$</b>	<b>137,8 \$</b>	<b>103,8 \$</b>	<b>432,1 \$</b>	<b>170,9 \$</b>
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	80,1 \$	79,9 \$	-	160,0 \$	54,5 \$
Amortissement	10,5	11,9	-	22,4	3,4
Sorties	(0,7)	(0,1)	-	(0,8)	-
Reprises de pertes de valeur	-	-	-	-	(12,9)
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>89,9 \$</b>	<b>91,7 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>181,6 \$</b>	<b>45,0 \$</b>
Amortissement	11,7	13,8	-	25,5	3,7
Sorties	(1,0)	-	-	(1,0)	(0,1)
Reprises de pertes de valeur	-	-	-	-	(8,2)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>100,6 \$</b>	<b>105,5 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>206,1 \$</b>	<b>40,4 \$</b>
<b>Valeurs comptables</b>					
Au 31 décembre 2012	58,3 \$	30,7 \$	105,2 \$	194,2 \$	126,1 \$
Au 31 décembre 2013	89,9 \$	32,3 \$	103,8 \$	226,0 \$	130,5 \$

### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent uniquement des tenures de bois d'œuvre de la Société situées sur des terrains de la Couronne et sont considérées comme des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée assorties d'une durée d'utilité de 40 ans.

Étant donné les inquiétudes que continuait de susciter la conjoncture économique à l'échelle mondiale et les répercussions que ces inquiétudes étaient susceptibles d'avoir sur la demande de bois et les prix du marché, la direction a déterminé qu'elle devait revoir la valeur recouvrable de ses tenures de bois d'œuvre sur des terrains de la Couronne aux 31 décembre 2013 et 2012.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

La direction estime que la totalité de ses tenures de bois d'œuvre sur des terrains de la Couronne constitue une UGT et a donc soumis à un test de dépréciation, avec l'aide d'un évaluateur indépendant, la valeur recouvrable de cette UGT, qui se fondait sur la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité a été déterminée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs que devrait générer l'utilisation continue de l'UGT. À moins d'indication contraire, la valeur d'utilité en 2013 a été déterminée de façon analogue à celle de 2012. Le calcul de la valeur d'utilité a été établi en fonction des principales hypothèses ci-après :

- Les flux de trésorerie ont été projetés en fonction des niveaux d'activité d'exploitation forestière antérieurs et prévus selon les estimations de la direction en tenant compte des limites en matière de possibilités annuelles de coupe imposées par le chef forestier de la Colombie-Britannique. La direction a pris comme hypothèse une période de prévisions de 25 ans étant donné le caractère renouvelable des permis et la nature à long terme de l'activité.
- Les hypothèses relatives au prix des billes utilisées dans les projections se fondaient sur l'examen des prix réels antérieurs et des analyses des tendances à long terme en matière de prix pour le marché des billes de Vancouver et des billes exportées publiées par des analystes non liés et des évaluateurs indépendants. Dans l'estimation de la valeur d'utilité au 31 décembre 2013, il était projeté que les prix des billes augmenteraient de 1 % pour les dix premières années et de 1,5 % par la suite; une augmentation moyenne des coûts en fonction de l'inflation de 2,0 % a été prise comme hypothèse pour les dix premières années, de 1 % pour les dix années suivantes et de 0 % pour les cinq années restantes. Des hypothèses analogues ont été utilisées pour les projections préparées au 31 décembre 2012.
- Il a été supposé que les flux de trésorerie pour les charges opérationnelles liées aux tenures de bois d'œuvre sur des terrains de la Couronne concordaient avec les données antérieures et les résultats opérationnels réels et il est supposé que leur augmentation correspondra à la hausse des prix des billes.
- Un taux d'actualisation avant impôt de 9,0 % (10,5 % en 2012) a été utilisé pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT.
- Une valeur finale a été établie en prenant pour hypothèse une série perpétuelle de flux de trésorerie actualisés au taux d'actualisation avant impôt de 10,0 % (10,5 % en 2012).

À la suite de l'évaluation de la valeur d'utilité effectuée pour l'UGT au 31 décembre 2013, une reprise de 8,2 millions de dollars de la perte de valeur antérieure a été comptabilisée en résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (12,9 millions de dollars en 2012). Cette reprise est attribuable à la hausse des marges de flux de trésorerie projetés générés par les tenures de bois d'œuvre sur des terrains de la Couronne qui a résulté principalement de la force du marché mondial de la bille et des hypothèses qui en résulte, lesquelles tablent sur de meilleurs prix en 2013 par rapport à 2012.

### b) Terrains

Comme il est décrit à la note 3 e), la Société a choisi d'évaluer les terrains à la juste valeur chaque date de clôture. L'évaluation de la juste valeur des biens fonciers de la Société, d'un montant de 103,8 millions de dollars, a été classée comme une juste valeur de niveau 3 en se basant sur les données utilisées pour la technique d'évaluation, laquelle est une technique de comparaison avec les données du marché. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation reposaient sur le prix du marché par hectare considéré lors de ventes de terrains comparables. La juste valeur estimée des terrains augmenterait (diminuerait) de 1,0 million de dollars si les prix moyens estimés augmentaient (diminuaient) de 1 %.

En raison de l'évaluation de la juste valeur des biens fonciers aux 31 décembre 2013 et 2012, aucun ajustement de la juste valeur n'a été jugé nécessaire, puisque la valeur comptable ne présentait aucune différence notable par rapport à la juste valeur estimée.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Si les terrains étaient comptabilisés au coût historique, la valeur comptable s'établirait comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Coût	79,6 \$	80,2 \$

### 6. Actifs biologiques

#### a) Rapprochement de la valeur comptable

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	60,8 \$	59,4 \$
Acquisitions d'actifs biologiques au cours de l'exercice	–	(2,6)
Sorties d'actifs biologiques au cours de l'exercice	(0,1)	5,6
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente	–	(1,2)
Variation de la juste valeur découlant de la croissance et de l'établissement des prix	2,7	1,6
Bois récolté transféré aux stocks au cours de l'exercice	(5,0)	(2,0)
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	58,4 \$	60,8 \$

Conformément à IAS 41, *Agriculture*, les terrains forestiers exploitables de la Société sont classés à titre de forêt en croissance, le bois sur pied étant comptabilisé à titre d'actifs biologiques à la juste valeur diminuée des coûts de la vente chaque date de clôture. Les terrains où se trouve le bois sur pied sont considérés comme une composante des immobilisations corporelles, que la Société comptabilise à la juste valeur chaque date de clôture (note 5).

Au 31 décembre 2013, les terrains forestiers privés couvraient une superficie d'environ 23 293 hectares (23 493 hectares au 31 décembre 2012) de terrain détenu par la Société; le bois sur pied situé dans ces terrains forestiers comprenait aussi bien des blocs de coupe composés d'arbres récemment plantés que des forêts de peuplement mur. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société a récolté et cubé environ 265 500 mètres cubes de billes provenant de ses terrains forestiers exploitables, pour une juste valeur diminuée des coûts de la vente de 23,6 millions de dollars à la date de la récolte (201 700 mètres cubes et 15,9 millions de dollars respectivement en 2012).

#### b) Évaluation de la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur du bois sur pied de la Société, d'un montant de 58,4 millions de dollars, a été classée comme étant une juste valeur de niveau 3 compte tenu des données utilisées pour la technique d'évaluation, comme il est mentionné ci-après. Le tableau ci-dessus présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des justes valeurs de niveau 3. La variation de la juste valeur attribuable au prix et à la croissance est prise en compte dans le coût des ventes.

La technique d'évaluation utilisée pour évaluer la juste valeur et les données importantes ne pouvant être observées utilisées sont les suivantes :

- *Technique d'évaluation*

*Flux de trésorerie actualisés* – le modèle d'évaluation considère la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la plantation à partir du bois sur pied. Les projections de flux de trésorerie incluent des estimations précises pour 25 ans. Les flux de trésorerie attendus sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque.

*Technique de comparaison avec les données du marché* – en plus de la technique des flux de trésorerie actualisés, l'évaluation tient compte du prix de marché des ventes comparables de bois sur pied.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

- *Données importantes ne pouvant être observées*

*Prix futurs estimés des billes* – les hypothèses portant sur le prix futur des billes utilisées dans le modèle d'évaluation se fondent sur l'examen des prix réels antérieurs et sur l'analyse des tendances à long terme en matière de prix des billes publiées par des analystes non liés et par un évaluateur indépendant. Les prix futurs estimés des billes se situent dans une fourchette allant de 95 \$ à 117 \$ par mètre cube (moyenne pondérée de 108 \$ par mètre cube). La juste valeur estimée du bois sur pied augmenterait (diminuerait) de 14,7 millions de dollars si les prix futurs estimés des billes s'appréciaient (se dépréciaient) de 1 %.

*Coûts de coupe estimés* – il a été présumé que les coûts de coupe futurs concorderaient avec les données antérieures et les résultats opérationnels réels de la Société. Les coûts de coupe estimés se situent dans une fourchette allant de 60 \$ à 86 \$ par mètre cube (moyenne pondérée de 78 \$ par mètre cube). La juste valeur estimée du bois sur pied augmenterait (diminuerait) de 9,8 millions de dollars si les coûts de coupe estimés se dépréciaient (s'appréciaient) de 1 %.

*Taux d'actualisation ajusté en fonction du risque* – un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque de 8 % a été appliqué aux flux de trésorerie futurs estimés pour établir la valeur actualisée nette du bois sur pied au 31 décembre 2013 (5,9 % en 2012). Ce taux d'actualisation a été déterminé par un évaluateur indépendant qui s'est fondé sur le taux d'actualisation en fonction du marché de la Société pour ce type d'actif. La juste valeur estimée du bois sur pied augmenterait de 5,1 millions de dollars si le taux d'actualisation se dépréciait de 1 % et diminuerait de 4,3 millions de dollars si le taux d'actualisation s'appréciait de 1 %.

*Volumes de coupe* – les volumes de coupe varient de 101 000 mètres cubes à 202 000 mètres cubes par année (moyenne pondérée de 145 000 mètres cubes) et correspondent au volume futur estimatif et au volume sur pied courant à récolter sur la durée des terrains forestiers exploitables. La juste valeur estimée du bois sur pied augmenterait (diminuerait) de 0,5 million de dollars si les volumes de coupe estimés augmentaient (diminuaient) de 1 %.

c) *Stratégies de gestion des risques liées aux actifs biologiques*

Western est exposé aux risques suivants liés à ses terrains forestiers exploitables :

- La société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix des billes et des volumes de vente de billes. Dans la mesure du possible, Western veille à ce que les volumes de coupe cadrent avec l'offre et la demande du marché et effectue régulièrement des analyses des tendances du marché en regard des volumes et du prix des coupes prévus afin de gérer son risque.
- Le bois sur pied est exposé au risque découlant des dommages pouvant être causés par de mauvaises conditions météorologiques, des feux de forêt, des infestations d'insectes et des maladies. Western a mis en place des processus et des procédures afin de surveiller et d'atténuer ces risques, y compris des stratégies de gestion, visant notamment les incendies, ainsi que des inspections périodiques relatives aux infestations de ravageurs.

## 7. Autres actifs

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Participations	8,2 \$	7,9 \$
Activités abandonnées (matériel) <sup>(note 22)</sup>	2,8	2,2
Autres	0,9	2,6
	<u>11,9 \$</u>	<u>12,7 \$</u>

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

### 8. Facilité de crédit renouvelable

La facilité de crédit renouvelable (la « facilité ») de la Société prévoit un montant d'emprunt maximal de 125,0 millions de dollars, sous réserve d'une capacité d'emprunt essentiellement fondée sur les soldes de débiteurs et de stocks admissibles. La facilité porte intérêt au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 0,50 % (si le montant pouvant être emprunté est supérieur à 40,0 millions de dollars) ou 0,75 % (si le montant pouvant être emprunté est inférieur à 40,0 millions de dollars) ou, au gré de la Société, aux taux des acceptations bancaires ou des prêts basés sur le TIOL majorés de 2,25 % ou de 2,50 %, selon les mêmes critères visant le montant pouvant être emprunté. Le taux d'intérêt de la facilité s'établissait à 3,50 % au 31 décembre 2013 (3,50 % au 31 décembre 2012).

La facilité est garantie par un privilège de premier rang visant les débiteurs et les stocks et est assujettie à certaines clauses financières restrictives (voir la note 14). Au 31 décembre 2013, la facilité était inutilisée (néant au 31 décembre 2012) et la Société était autorisée à prélever 100,1 millions de dollars sur la facilité.

La facilité vient à échéance le 14 décembre 2015, sous réserve des besoins de refinancement futurs de l'emprunt à terme renouvelable

### 9. Dette à long terme

Le 28 juin 2013, la Société a prorogé l'échéance de sa facilité d'emprunt à terme renouvelable existante de 110,0 millions de dollars (l'« emprunt à terme »), du 28 juin 2016 au 29 juin 2017. Dans le cadre de cette nouvelle entente, certaines clauses restrictives financières ont été modifiées afin de permettre à la Société de verser des distributions à ses actionnaires ne devant pas excéder 150,0 millions de dollars en distributions totales, en vigueur jusqu'au 30 juin 2014 (il y a lieu de se reporter à la note 13). Les modalités liées aux taux d'intérêt demeurent inchangées en raison de la modification de l'emprunt à terme. La modification de l'emprunt à terme précise que si Brookfield Corporation ou ses filiales cessent de détenir au moins 30 % des actions émises, toute tranche non prélevée de l'emprunt à terme ne sera plus disponible et l'emprunt renouvelable sera converti en emprunt à terme amorti sur une période de 10 ans remboursable au moyen de versements trimestriels égaux.

L'emprunt à terme porte intérêt à un taux indiciel fondé sur le taux le plus élevé entre i) le taux préférentiel canadien et ii) le taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 1,35 %, plus l'écart applicable, lequel varie de 1,75 % à 3,25 %, ou, au gré de la Société, au taux des acceptations bancaires majoré de l'écart applicable, lequel varie de 2,75 % à 4,25 %. L'écart applicable est déterminé d'après une grille de calcul, est établi trimestriellement et est fondé sur un ratio d'endettement correspondant au ratio du total de la dette sur le BAIIA pour les 12 mois précédant la date de calcul. Au 31 décembre 2013, l'emprunt à terme portait intérêt au taux de 3,97 % (4,75 % au 31 décembre 2012).

L'emprunt à terme est garanti par un privilège de premier rang visant la totalité des biens et des actifs de la Société, à l'exception de la division d'abattage d'Englewood et à l'exclusion des débiteurs et des stocks, lesquels sont visés par un privilège de deuxième rang, et comprend des clauses restrictives financières (voir la note 14).

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Emprunt à terme renouvelable	89,8 \$	34,8 \$
Moins les coûts de transaction	(1,3)	(1,0)
	<u>88,5 \$</u>	<u>33,8 \$</u>

Les coûts de transaction inscrits au 31 décembre 2013 se rapportent aux nouvelles ententes de financement conclues au cours du deuxième trimestre de 2012 et à la modification de l'emprunt à terme le 28 juin 2013. Ces coûts sont différés et amortis par voie d'imputation aux charges financières sur la durée de l'emprunt à terme renouvelable modifié selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

### 10. Impôt sur le résultat

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012 (Chiffres retraités – note 17)
Charge d'impôt exigible		
Période considérée	0,3 \$	0,1 \$
Ajustements au titre de périodes précédentes	–	–
	<u>0,3 \$</u>	<u>0,1 \$</u>
Recouvrement d'impôt différé		
Naissance et renversement de différences temporelles	30,9 \$	3,3 \$
Différence dans les taux d'impôt	(4,2)	–
Comptabilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment	(26,5)	–
Variation des différences temporelles déductibles non comptabilisées	(26,7)	(3,3)
	<u>(26,5) \$</u>	<u>– \$</u>
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	<u>(26,2) \$</u>	<u>0,1 \$</u>

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt combiné fédéral-provincial de la Société dans la mesure suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2013		Exercice clos le 31 décembre 2012 (Chiffres retraités – note 17)	
		99,7 \$		29,4 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat – activités poursuivies				
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt au Canada de la Société	25,75 %	25,7	25,00 %	7,4
Différence dans les taux d'impôt	(4,21) %	(4,2)	0,68 %	0,2
Ajustements de l'impôt provisionné sur des périodes antérieures	(0,10) %	(0,1)	1,02 %	0,3
Autres différences permanentes	5,62 %	5,6	(15,31) %	(4,5)
Comptabilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment	(26,58) %	(26,5)	0,00 %	–
Variation des différences temporelles déductibles non comptabilisées	(26,78) %	(26,7)	(11,22) %	(3,3)
	<u>(26,31) %</u>	<u>(26,2) \$</u>	<u>0,17 %</u>	<u>0,1 \$</u>

Les composantes de l'impôt différé s'établissent comme suit :

	Solde d'ouverture	Comptabilisé en résultat net	Solde de clôture
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013</b>			
Actifs d'impôt différé			
Report en avant de pertes fiscales	18,1 \$	31,7 \$	49,8 \$
Provisions	10,3	(0,5)	9,8
Immobilisations corporelles	5,5	1,0	6,5
	<u>33,9</u>	<u>32,2</u>	<u>66,1</u>
Passifs d'impôt différé			
Immobilisations incorporelles	(27,0)	(4,7)	(31,7)
Actifs biologiques	(6,9)	(1,0)	(7,9)
	<u>(33,9)</u>	<u>(5,7)</u>	<u>(39,6)</u>
Total	<u>– \$</u>	<u>26,5 \$</u>	<u>26,5 \$</u>
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012</b>			
Actifs d'impôt différé			
Report en avant de pertes fiscales	16,3 \$	1,8 \$	18,1 \$
Provisions	9,8	0,5	10,3
Immobilisations corporelles	7,2	(1,7)	5,5
	<u>33,3</u>	<u>0,6</u>	<u>33,9</u>
Passifs d'impôt différé			
Immobilisations incorporelles	(25,9)	(1,1)	(27,0)
Actifs biologiques	(7,4)	0,5	(6,9)
	<u>(33,3)</u>	<u>(0,6)</u>	<u>(33,9)</u>
Total	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

La Société dispose d'actifs d'impôt différé comptabilisés et non comptabilisés à l'égard de pertes fiscales inutilisées qui peuvent être reportées prospectivement en réduction du bénéfice imposable futur. Au 31 décembre 2013, la Société et ses filiales disposaient de pertes fiscales autres qu'en capital inutilisées reportées prospectivement d'environ 308,2 millions de dollars (393,4 millions de dollars en 2012) qui expirent entre 2027 et 2033 et qui peuvent être affectées en réduction du bénéfice imposable, et de pertes en capital d'environ 121,7 millions de dollars (124,4 millions de dollars en 2012) pouvant servir à compenser des gains en capital.

En 2013, la Société a comptabilisé un actif d'impôt différé à l'égard de pertes autres qu'en capital qui seront probablement utilisées. Même si la Société s'attend à tirer pleinement avantage des reports en avant de pertes et d'autres actifs d'impôt différé qui demeurent non comptabilisés, le moment de la comptabilisation de l'excédent de ses actifs d'impôt différé par rapport à ses passifs d'impôt différé dépend de l'analyse continue de la conjoncture économique et de la probabilité que les pertes reportées en avant soient utilisées. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'égard des reports en avant de pertes et des différences temporelles déductibles qui suivent :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	116,6 \$	321,0 \$
Reports en avant de pertes en capital	121,7	124,4
Obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite du personnel	18,3	33,2
	<u>256,6 \$</u>	<u>478,6 \$</u>

### 11. Autres passifs

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite du personnel <sup>(note 17)</sup>	18,3 \$	33,2 \$
Coûts environnementaux, à l'exclusion des activités abandonnées	1,5	1,5
Autres	0,5	0,9
	<u>20,3 \$</u>	<u>35,6 \$</u>

### 12. Provision au titre de la sylviculture

Conformément à divers droits de coupe, la Société est tenue de procéder à la reforestation du gros bois d'œuvre récolté. Les variations de la provision au titre de la sylviculture se sont établies comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Provision au titre de la sylviculture à l'ouverture de l'exercice	31,0 \$	30,9 \$
Montant comptabilisé à l'égard de la provision au titre de la sylviculture	10,4	11,9
Paiements pour travaux de sylviculture	(11,7)	(10,7)
Sorties d'immobilisations incorporelles	-	(1,4)
Désactualisation	0,3	0,3
Provision au titre de la sylviculture à la clôture de l'exercice	30,0	31,0
Moins la partie courante	12,3	13,4
	<u>17,7 \$</u>	<u>17,6 \$</u>

Les charges liées à la sylviculture devraient être engagées au cours de la prochaine période de un à dix ans et ont été actualisées à des taux sans risque de l'ordre de 1,00 % à 2,76 %. Le total du montant non actualisé des charges futures estimées nécessaires au règlement de l'obligation au titre de la sylviculture au 31 décembre 2013 est de 31,7 millions de dollars (32,2 millions de dollars au 31 décembre 2012). Les charges liées à la reforestation engagées durant la production courante sont incluses dans les coûts de production et la charge de désactualisation est comprise dans les charges financières pour l'exercice.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

### 13. Capital social

#### a) Capital social autorisé et émis

Le capital autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions sans droit de vote et d'un nombre illimité d'actions préférentielles. Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs une voix par action. Les actions sans droit de vote ne confèrent aucun droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société, si ce n'est une voix par action dans le cadre de certaines questions comme la liquidation ou la dissolution. Les actions ordinaires et les actions sans droit de vote prennent rang égal en ce qui a trait à la participation à une distribution de l'actif de la Société en cas de liquidation ou de dissolution de celle-ci et à l'égard du droit à recevoir des dividendes.

Les porteurs d'actions sans droit de vote détiennent certains droits d'inscription qui leur permettent d'obliger la Société à les aider dans le cadre d'une émission dans le public d'actions sans droit de vote ou d'actions ordinaires contre lesquelles les actions sans droit de vote peuvent être échangées, sous réserve de certaines limites.

Les actions ordinaires et les actions sans droit de vote émises et en circulation s'établissent comme suit :

	Nombre d'actions ordinaires		Nombre d'actions sans droit de vote	
	Montant		Montant	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	128 625 623	412,3 \$	338 945 860	187,5 \$
Exercice d'options sur actions	480 000	0,2	-	-
Conversion d'actions sans droit de vote en actions ordinaires	122 112 801	67,2	(122 112 801)	(67,2)
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	251 218 424	479,7 \$	216 833 059	120,3 \$
Rachat d'options sur actions	(27 060 434)	(35,3)	(49 862 642)	(65,0)
Conversion d'actions sans droit de vote en actions ordinaires	127 919 820	42,2	(127 919 820)	(42,2)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	352 077 810	486,6 \$	39 050 597	13,1 \$

Le 16 août 2013, la Société a réalisé une importante offre publique de rachat visant le rachat d'un total de 76 923 076 actions à un prix d'achat de 1,30 \$ par action pour une contrepartie totale de 100,3 millions de dollars, payée en trésorerie prélevée sur son emprunt à terme. Ces actions représentent environ 16 % du nombre total d'actions émises et en circulation en date du 16 août 2013. De ces actions, 76 914 830 actions ont été rachetées à Brookfield Special Situations Management Limited (« BSSML ») pour une contrepartie approximative de 100,0 millions de dollars, compte non tenu des coûts de transaction. Immédiatement après le rachat, la Société a converti 36 800 000 actions sans droit de vote détenues par BSSML en actions ordinaires de la Société, à raison de une pour une.

Le 9 octobre 2013, à la clôture d'un reclassement de titres par BSSML visant les actions de la Société, 46 000 000 d'actions sans droit de vote ont été converties en actions ordinaires de la Société, à raison de une pour une. Immédiatement après la clôture du reclassement de titres, 45 119 820 actions des actions sans droit de vote restantes détenues par BSSML ont été converties en actions ordinaires, à raison de une contre une.

Au 31 décembre 2013, BSSML détenait en propriété véritable 172 506 977 actions ordinaires, soit 49 % des 352 077 810 actions ordinaires émises et en circulation de Western, ainsi que la totalité des 39 050 597 actions sans droit de vote émises et en circulation (voir la note 25).

#### b) Régime de rémunération à base d'actions

La Société a un programme incitatif d'options sur actions (le « programme d'options »), qui autorise l'attribution d'options aux participants admissibles en vue de l'achat d'au plus 20 000 000 d'actions ordinaires. En 2013, la Société a comptabilisé une charge salariale de 2,3 millions de dollars (0,9 million de dollars en 2012) qui a été créditée au surplus d'apport. Chaque option est exerçable, sous réserve de modalités d'acquisition de 20 % par année et immédiatement lors d'un changement de contrôle de la Société, en une action ordinaire, sous réserve d'ajustements, à un prix correspondant au moins au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX la veille de la date d'attribution. Les options attribuées aux termes du programme d'options expirent, en règle générale, dans un délai maximal de 10 ans après la date d'attribution.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Au cours de l'exercice, la Société a attribué 3 500 000 options assorties d'une juste valeur de 3,1 millions de dollars établie selon le modèle d'évaluation des options de Hull-White au moyen des hypothèses suivantes : prix d'exercice moyen pondéré de 1,27 \$, taux d'intérêt sans risque de 3,4 %, un taux de volatilité de 60,0 % et une durée attendue de 10 ans. Ces options sont exerçables seulement lorsque le cours de l'action dépasse 0,70 \$ pendant 60 jours d'affilée d'après le cours moyen pondéré en fonction du volume. Étant donné le seuil minimal imposé avant que les options ne soient exerçables, il s'est avéré nécessaire d'utiliser le modèle de Hull-White. Toutes les autres options en circulation attribuées antérieurement ne sont pas assorties du seuil minimal relatif au cours et continuent d'être évaluées selon le modèle de Black-Scholes.

Au 31 décembre 2013, 13 016 795 options comportant un prix d'exercice moyen pondéré de 0,97 \$ l'action ordinaire étaient en circulation en vertu du régime d'options de la Société.

Le tableau qui suit résume l'évolution des options en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 :

	Exercice clos le 31 décembre 2013		Exercice clos le 31 décembre 2012	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	9 516 795	0,86 \$	6 441 795	0,70 \$
Attribution	3 500 000	1,27 \$	4 700 000	0,96 \$
Exercice	–	– \$	(480 000)	(0,31) \$
Expiration	–	– \$	(155 000)	(1,72) \$
Renonciation	–	– \$	(990 000)	(0,49) \$
En circulation à la clôture de l'exercice	13 016 795	0,97 \$	9 516 795	0,86 \$

Suivent les renseignements détaillés concernant les options en circulation aux termes du programme d'options sur actions au 31 décembre 2013 :

Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2013	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2013	Prix d'exercice moyen pondéré
0,22 \$	2 500 000	6,2	0,22 \$	1 500 000	0,22 \$
0,77 \$	1 300 000	7,2	0,77 \$	520 000	0,77 \$
0,95 \$	1 800 000	8,2	0,95 \$	360 000	0,95 \$
0,96 \$	2 900 000	8,6	0,96 \$	580 000	0,96 \$
1,20 \$	190 000	4,4	1,20 \$	190 000	1,20 \$
1,27 \$	3 500 000	9,1	1,27 \$	–	– \$
1,75 \$	436 000	2,5	1,75 \$	436 000	1,75 \$
2,20 \$	366 000	3,7	2,20 \$	366 000	2,20 \$
12,10 \$	24 795	0,6	12,10 \$	24 795	12,10 \$
	13 016 795	7,7	0,97 \$	3 976 795	0,94 \$

### c) Programme d'unités d'actions différées

La Société a un programme d'unités d'actions différées (« UAD ») pour les administrateurs et les membres de la haute direction désignés. Les administrateurs peuvent choisir de recevoir une partie de leurs jetons de présence sous forme d'UAD et les membres de la haute direction peuvent choisir de recevoir une partie de leur prime d'intéressement annuelle sous forme d'UAD. Tous les porteurs d'UAD ont le droit de toucher des dividendes des UAD, équivalant au dividende qu'ils auraient obtenu si les UAD détenues étaient des actions. Pour chaque administrateur, le nombre d'UAD alloués est établi en divisant la tranche au comptant des jetons de présence trimestriels qu'il a choisi de recevoir sous forme d'UAD par le cours de l'action le cinquième jour suivant la fin du trimestre. Pour chaque membre de la haute direction, le nombre d'UAD alloués est établi en divisant la tranche au comptant de la prime qu'il décide de recevoir sous forme d'UAD par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la Société pendant les cinq jours ouvrables précédant la date d'avis d'attribution. Pour les dividendes, le nombre d'UAD alloués est établi en divisant la valeur totale en dollars que chaque porteur d'UAD aurait reçu au titre du dividende par le cours moyen des actions pendant les cinq jours précédant la date de référence pour le versement de dividendes.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

En 2013, les membres de la haute direction désignés se sont vus allouer 121 691 UAD au prix d'exercice moyen pondéré de 1,33 \$ par UAD. Une autre tranche de 69 153 UAD comportant un prix d'exercice moyen pondéré de 1,43 \$ par UAD a été attribuée à un administrateur, alors que 219 745 UAD ont été rachetées. Le nombre cumulatif d'UAD en circulation au 31 décembre 2013 s'établissait à 951 290 (980 191 au 31 décembre 2012). En 2013, la Société a comptabilisé une charge salariale au titre de ces UAD de 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars en 2012), avec une augmentation correspondante des créiteurs et charges à payer.

### d) Bons de souscription

Le 9 octobre 2013, la Société a émis 46 000 000 de bons de souscription dans le cadre de la réalisation du reclassement de titres visant 46 000 000 d'actions de la Société par BSSML à cette date. Chaque bon de souscription donne le droit à son porteur d'acquérir une action ordinaire de la Société détenue en propriété par BSSML au prix de 1,60 \$ jusqu'au 31 juillet 2014. Conformément à une convention intervenue entre la Société, BSSML et la Société de fiducie Computershare du Canada, BSSML est tenue de remettre, parmi les titres qu'elle détient, toutes les actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription. Par conséquent, Western n'émettra aucune action ordinaire en vue de l'exercice des bons de souscription et elle ne recevra aucun produit tiré de l'exercice des bons de souscription. Au 31 décembre 2013, 46 000 000 de bons de souscription étaient en circulation.

### e) Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises et en circulation pour la période. Le résultat net dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré après dilution des actions en circulation établi au moyen de la méthode du rachat d'actions, compte tenu de l'effet dilutif, s'il en est, des options sur actions du personnel (note 13 b)).

## 14. Besoins de capital

La stratégie de la Société en matière de gestion du capital consiste à maintenir une situation de trésorerie qui confère une souplesse financière tout en rendant possible la croissance, l'objectif étant de maximiser la valeur actionnariale à long terme. Les besoins de capital de Western comprennent d'ordinaire les nouveaux investissements importants destinés à accroître le résultat net ainsi que les décaissements au titre du matériel et des améliorations continues, les améliorations de l'efficacité, la sécurité et la protection ou la prolongation de la durée du matériel. D'importantes dépenses d'investissement sont également requises pour financer la construction de nouveaux chemins menant aux peuplements forestiers en vue de l'exploitation. En 2013, les dépenses d'investissement ont continué de faire l'objet d'une étroite surveillance, vu le contexte économique incertain. La Société a néanmoins commencé à financer certains projets d'investissement stratégiques, étant donné sa solide situation financière et le regain de confiance observé à l'égard du marché du bois d'œuvre.

La Société souhaite trouver l'équilibre entre les rendements élevés que peuvent procurer l'accroissement des emprunts et les avantages et la sécurité que confère une situation de trésorerie saine. La Société surveille son ratio d'endettement (dette nette par rapport à la capitalisation). Dans les conditions actuelles du marché, la Société a augmenté son endettement, et son ratio d'endettement était de 18 % au 31 décembre 2013 (4 % au 31 décembre 2012). La dette nette s'entend de la dette à long terme majorée des montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La capitalisation s'entend de la dette nette et des capitaux propres.

Des changements peuvent être apportés à la structure du capital selon les possibilités stratégiques qui se présentent. En vue de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la Société peut procéder au rachat d'actions, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou céder des actifs en vue de réduire la dette. La Société s'est dotée de contrôles internes permettant de vérifier que les changements apportés à la structure du capital font l'objet d'un processus approprié d'examen et d'approbation.

En 2013, la Société a mis en place un programme de dividende trimestriel, lequel est dégagé à partir des flux de trésorerie opérationnels et est à la discrétion du conseil d'administration de la Société.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Depuis le refinancement initial de sa dette à terme en mars 2008, la Société a remboursé au total 185,2 millions de dollars de ses emprunts à terme, en grande partie au moyen du produit en trésorerie tiré de la sortie d'actifs non essentiels. Aux termes du prolongement de l'entente d'emprunt à terme conclue le 28 juin 2013 (note 9), les remboursements au titre de la dette à terme continueront d'être effectués en fonction des cessions d'actifs non essentiels réalisées ou, si disponibles, des flux de trésorerie excédentaires provenant des activités opérationnelles.

Aux termes des ententes de financement en vigueur, la Société est assujettie à des clauses restrictives financières. La facilité prévoit deux clauses restrictives financières : i) les capitaux propres ajustés consolidés doivent être d'au moins 200,0 millions de dollars; et ii) si le montant pouvant être prélevé devient inférieur à 10,0 millions de dollars ou en cas de défaut, un ratio de couverture des charges fixes minimal de 1,1 sur 1,0 doit être maintenu. L'emprunt à terme prévoit deux clauses restrictives financières: i) le ratio prêt-valeur ne doit pas dépasser 50 % (les prêts s'entendent du total des emprunts à terme impayés et la valeur s'entend de la valeur d'expertise de nos tenures sur des terrains de la Couronne et terrains forestiers exploitables; cette clause restrictive est évaluée le dernier jour de chaque exercice et à l'exécution complète d'une vente ou d'une sortie d'actifs, sous réserve de certaines exceptions) et ii) le ratio dette-capitalisation, évalué chaque trimestre, ne doit pas dépasser 0,45 sur 1,0. Au 31 décembre 2013, la Société respectait toutes les clauses restrictives financières et s'attendait à les respecter pour les 12 mois suivants.

L'emprunt à terme prévoit que si Brookfield Corporation ou ses filiales cessent de détenir au moins 30 % des actions émises, toute tranche non prélevée de l'emprunt à terme ne sera plus disponible et l'emprunt renouvelable sera converti en emprunt à terme amorti sur une période de 10 ans remboursable au moyen de versements trimestriels égaux.

La Société n'est assujettie à aucune exigence réglementaire en matière de capital. Selon le régime de rémunération à base d'actions de la Société, il existe des engagements visant l'émission d'actions ordinaires.

L'approche de la Société en matière de gestion du capital n'a pas changé au cours de l'exercice.

### 15. Engagements et éventualités

#### a) Droits sur le bois d'œuvre et taxe à l'exportation

En vertu de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique (l'« Accord sur le bois d'œuvre »), les exportations de la Société aux États-Unis sont assujetties à une taxe à l'exportation imposée par le gouvernement canadien. L'Accord sur le bois d'œuvre, qui est entré en vigueur le 12 octobre 2006, est assorti d'une durée de sept ans avec une disposition de prolongation de deux ans et une disposition de résiliation anticipée par l'un ou l'autre État après deux ans. Le 23 janvier 2012, l'Accord sur le bois d'œuvre a été prolongé de deux ans et il expirera désormais en octobre 2015. Le taux de la taxe à l'exportation varie selon le prix du bois d'œuvre déterminé en fonction du prix composite du bois de charpente publié par Random Lengths (le « prix composite ») et varie de 0 %, lorsque le prix composite est supérieur à 355 \$ US par millier de pieds-planche à 15 %, lorsque le prix composite est inférieur à 315 \$ US par millier de pieds-planche.

La taxe à l'exportation vise uniquement la première tranche de 500 \$ US par millier de pieds-planche quel que soit le produit vendu. En outre, si le volume mensuel d'exportations provenant de la région côtière de la Colombie-Britannique dépasse un certain « volume de déclenchement » aux termes de l'Accord sur le bois d'œuvre, un « mécanisme en cas de dépassement » prévoit l'accroissement de 50 % du taux de la taxe à l'exportation pour le mois concerné (par exemple, un taux de taxe à l'exportation de 15 % passerait à 22,5 % pour le mois en question). En 2013, la Société a comptabilisé une charge de 0,9 million de dollars (6,0 millions de dollars en 2012). Bien que les volumes d'expéditions vers les États-Unis soient demeurés relativement stables en 2013 par rapport à 2012, les taxes à l'exportation, elles, ont diminué, du fait que les prix ont été en moyenne plus élevés en 2013, ce qui a entraîné une baisse du taux de taxe à l'exportation applicable pour certaines périodes.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

### b) Litiges et réclamations

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être visée par des réclamations et des poursuites de la part de clients, de syndicats, de fournisseurs et d'autres parties à l'égard desquelles des provisions ont été constituées ou aucune obligation significative n'est prévue. La Société fait l'objet de réclamations de la part d'entrepreneurs en exploitation forestière et de syndicats relativement à diverses questions opérationnelles. Certaines des réclamations sont en instance de médiation ou d'arbitrage, alors que d'autres n'ont pas encore atteint ce stade officiel. Lorsque la Société n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ces différends, aucun montant n'est comptabilisé dans les états financiers.

### c) Contrats d'approvisionnement en fibres à long terme

La Société est partie à plusieurs engagements à long terme visant l'approvisionnement en fibres de tiers, notamment un contrat d'une durée de 40 ans intervenu le 17 mars 2006 (le « contrat de 40 ans »). En contrepartie de la conclusion du contrat de 40 ans, la Société a reçu un prix majoré de 80,0 millions de dollars qui sera perçu à mesure que sont livrés les copeaux aux termes du contrat. À l'exécution, un paiement anticipé non remboursable de 35,0 millions de dollars au titre du prix majoré a été reçu, le reliquat de 45,0 millions de dollars étant déduit de la contrepartie à verser par la Société pour son acquisition de la division d'abattage Englewood de la part de la même partie au contrat d'approvisionnement en fibres. La Société a comptabilisé le prix majoré à titre de produits différés (note 3 p)) et a accordé une charge de premier rang sur les actifs acquis (notamment une concession de ferme forestière assortie d'une possibilité annuelle de coupe de 844 000 mètres cubes, 4 771 hectares de terrains forestiers exploitables et d'autres améliorations d'immobilisations et de matériel) en garantie de certaines de ces obligations.

En outre, certains des contrats d'approvisionnement en fibres à long terme de la Société conclus avec des tiers prévoient des exigences minimales en matière de volumes. En cas de défaut de produire les volumes minimaux, la Société peut être tenue de procéder au déchetage de billes entières, de combler l'insuffisance en faisant appel à des tiers moyennant des coûts supplémentaires ou de verser à la partie au contrat d'approvisionnement en fibres une pénalité établie en fonction des modalités du contrat concerné. Si, en raison de la conjoncture du marché, Western effectue des compressions importantes dans ses scieries, le volume de copeaux produits diminuera et, par conséquent, le risque que la Société ne puisse respecter ses obligations contractuelles sera accru.

En 2013, la Société a respecté ses engagements annuels en matière de fibres.

### d) Contrats de location simple

Au 31 décembre 2013, les paiements minimaux futurs aux termes de contrats de location simple s'établissaient comme suit :

2014	3,0 \$
2015	2,4
2016	1,7
2017	1,2
2018	1,1
	<hr/>
	9,4 \$

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

### e) Réductions de la possibilité annuelle de coupe

En 2012, des ajustements ont été apportés à la possibilité annuelle de coupe (la « PAC ») visant trois concessions de fermes forestières (« CFF »). Le 10 février 2012, la PAC totale de la CFF 6 a été réduite à la suite d'une détermination périodique du chef forestier de la province, de sorte qu'elle est passée de 1 255 535 mètres cubes à 1 160 000 mètres cubes. De ce total, une proportion de 1 148 422 mètres cubes est détenue par Western et une proportion de 11 578 mètres cubes est détenue par la Couronne. Le 15 mars 2012, la PAC de Western liée à la CFF 19 a été réduite de 1 163 mètres cubes à la suite du retrait de trois petites parcelles de terrains appartenant à la Couronne qui a résulté d'un échange de terrains privés. Le 28 mai 2012, la Couronne a retiré une partie du bloc 1 de la CFF 39 afin d'attribuer directement une tenure forestière à une collectivité locale des Premières Nations. Cette mesure a eu pour effet de réduire de 22 000 mètres cubes la PAC totale de la CFF, mais elle n'a eu aucune incidence sur les droits de récoltes annuelles de Western sur cette tenure, du fait que la PAC était déjà détenue par la Couronne. En 2012, la Société a également vendu la CFF 60 à Taan Forest Limited Partnership (« Taan »). La PAC liée à cette tenure était de 802 868 mètres cubes au moment de la vente. L'approche de la Société en matière de possibilité annuelle de coupe n'a pas changé au cours de 2013.

### f) Engagements de capitalisation des régimes de retraite

La Société s'est engagée à verser des cotisations spéciales annuelles estimées à l'égard des régimes de retraite de ses salariés de 2,3 millions de dollars pour les exercices 2013 à 2015 et de 0,8 million de dollars pour les exercices 2016 à 2025, ou jusqu'à ce qu'une nouvelle évaluation donne lieu à la modification du montant des cotisations nécessaires.

## 16. Information sectorielle

La Société gère ses activités en un secteur opérationnel unique. La Société achète et récolte les billes qui sont alors transformées en produits de bois d'œuvre à ses scieries, ou vendues. La quasi-totalité des activités et des immobilisations corporelles de la Société sont situées en Colombie-Britannique, au Canada.

Le chiffre d'affaires de la Société, en fonction de l'origine établie des clients, s'établit comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Canada	429,8 \$	402,9 \$
Japon	184,0	207,3
Chine	156,2	130,3
États-Unis	122,0	116,4
Europe	38,7	35,6
Autres	46,8	32,9
	<u>977,5 \$</u>	<u>925,4 \$</u>

## 17. Avantages sociaux futurs

La Société offre à la quasi-totalité de ses salariés et à certains employés horaires des avantages postérieurs au départ à la retraite par l'entremise de plusieurs régimes à prestations définies par capitalisation et sans capitalisation, d'un régime à cotisations définies et d'un REER collectif. Par ailleurs, la Société offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi sans capitalisation à certains anciens salariés et employés horaires. Les régimes à prestations définies par capitalisation et sans capitalisation n'admettent plus aucun participant depuis le 30 juin 2006, date de prise d'effet et, depuis le 31 décembre 2010, date de prise d'effet, plus aucune prestation ne s'accumule à l'égard de ces régimes, les participants étant devenus admissibles à participer au régime à cotisations définies. Tous les nouveaux salariés ont droit désormais à des prestations de retraite par l'entremise d'un régime à cotisations définies. Les régimes à prestations définies se fondent sur les années de service jusqu'au 31 décembre 2010 et sur le salaire moyen de fin de carrière. De nature non contributive, les autres avantages postérieurs à l'emploi qu'offre la Société comprennent une gamme de soins de la santé et d'autres avantages.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Le total des paiements en trésorerie au titre des avantages sociaux futurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est établi à 14,0 millions de dollars (14,2 millions de dollars au 31 décembre 2012) et se composent des cotisations en trésorerie de la Société à ses régimes de retraite par capitalisation, des paiements en trésorerie versés directement aux bénéficiaires dans le cas de ses autres régimes sans capitalisation et des cotisations en trésorerie versées aux régimes à prestations définies des syndicats de l'industrie forestière. En ce qui concerne les régimes à prestations définies, la Société évalue la juste valeur des actifs du régime et l'obligation au titre des prestations définies à des fins comptables le 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle des régimes à prestations définies par capitalisation date du 31 décembre 2010. La prochaine évaluation actuarielle des régimes à prestations définies par capitalisation et sans capitalisation et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi sans capitalisation sera préparée en date du 31 décembre 2013.

### Incidence de l'adoption de l'IAS 19R

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a adopté l'IAS 19R, comme il est décrit à la note 3 b) i). Comme l'exigeait la norme, la nouvelle méthode comptable a été appliquée de façon rétrospective. L'adoption de cette norme s'est traduite par une réduction du bénéfice net de 0,9 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, ce qui tient compte d'une hausse des charges financières de 1,3 million de dollars et d'une baisse des frais de vente et d'administration de 0,4 million de dollars. Une réduction correspondante a été inscrite dans les pertes actuarielles des régimes à prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de 0,9 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. La révision n'a eu aucune incidence sur les actifs nets au 31 décembre 2012. L'incidence sur le bénéfice par action pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 était négligeable.

Les données globales concernant les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages complémentaires de retraite des salariés s'établissent comme suit :

	31 décembre 2013		31 décembre 2012 (Chiffres retraités)	
	Régimes de retraite des salariés	Avantages complémentaires de retraite	Régimes de retraite des salariés	Avantages complémentaires de retraite
<b>Actifs du régime</b>				
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	101,6 \$	– \$	97,0 \$	– \$
Cotisations de la Société	3,2	0,4	3,7	0,4
Prestations et frais d'administration versés	(7,8)	(0,4)	(8,2)	(0,4)
Rendement réel des actifs	8,9	–	9,1	–
Juste valeur à la clôture de l'exercice	105,9 \$	– \$	101,6 \$	– \$
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	126,7 \$	8,1 \$	118,2 \$	7,6 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice et charges administratives	0,2	–	0,3	–
Prestations et charges administratives versées	(7,8)	(0,4)	(8,2)	(0,4)
Coût financier	5,1	0,3	5,6	0,4
(Gain actuariel) perte actuarielle	(5,5)	(2,5)	10,8	0,5
Solde à la clôture de l'exercice	118,7 \$	5,5 \$	126,7 \$	8,1 \$
<b>Déficit comptabilisé à l'état de la situation financière</b> <sup>(note 11)</sup>	(12,8) \$	(5,5) \$	(25,1) \$	(8,1) \$
<b>Montants cumulés des gains actuariels (pertes actuarielles) comptabilisés à l'ouverture de l'exercice</b>	(25,1) \$	(1,4) \$	(18,7) \$	(0,8) \$
Gains actuariels (pertes actuarielles) comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global	10,4	2,5	(6,4)	(0,6)
<b>Montants cumulés des gains actuariels (pertes actuarielles) comptabilisés à la clôture de l'exercice</b>	(14,7) \$	1,1 \$	(25,1) \$	(1,4) \$
<b>Profits (pertes) liés à l'expérience</b>				
Profits (pertes) liés à l'expérience au titre des actifs du régime				
Montant	4,9 \$	s. o.	4,4 \$	s. o.
% des actifs du régime	4,58 %	s. o.	4,36 %	s. o.
Profits (pertes) liés à l'expérience au titre des passifs du régime				
Montant	0,2 \$	2,4 \$	(0,3) \$	– \$
% des passifs du régime	0,17 %	43,18 %	(0,25) %	0,34 %

Au 31 décembre 2013, les obligations au titre des prestations constituées et les actifs des régimes de retraite des salariés ci-dessus comprenaient des obligations au titre des prestations constituées de

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

111,7 millions de dollars (118,9 millions de dollars au 31 décembre 2012) à l'égard de régimes par capitalisation intégrale ou partiellement capitalisés.

Le tableau qui suit présente la ventilation des actifs des régimes de retraite par principale catégorie de placement :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Titres de capitaux propres	32 %	46 %
Titres d'emprunt	67 %	52 %
Autres	1 %	2 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

Les hypothèses actuarielles significatives adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de la Société (exprimées sous forme de moyennes pondérées) s'établissent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013 Hausse (baisse) des obligations au titre des prestations constituées en raison de la variation des hypothèses	
			Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice pour :				
les régimes de retraite	4,19 %	4,97 %	s. o.	s. o.
les régimes d'avantages complémentaires de retraite	4,10 %	4,90 %	s. o.	s. o.
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice pour :				
les régimes de retraite	4,56 %	4,19 %	12 443 500	(15 129 500)
les régimes d'avantages complémentaires de retraite	4,30 %	4,10 %	448 100	(516 900)
Taux des augmentations de salaire pour tous les régimes	3,38 %	3,38 %	(2 455 600)	2 186 900
Taux tendanciel des coûts liés aux soins de la santé	5,90 % pour 2014 passant à 4,35 % pour 2026	5,90 % pour 2013 passant à 4,30 % pour 2023	(360 900)	340 600

La charge au titre des prestations de retraite et la charge au titre des avantages complémentaires de retraite des salariés de la Société se sont établies comme suit :

	31 décembre 2013		31 décembre 2012 (Chiffres retraités)	
	Régimes de retraite des salariés	Avantages complémentaires de retraite	Régimes de retraite des salariés	Avantages complémentaires de retraite
Régimes à prestations définies				
Coût des services rendus au cours de l'exercice et charges administratives	0,2 \$	– \$	0,3 \$	– \$
Coût financier net	1,0	0,3	0,9	0,4
Coûts des régimes à prestations définies	1,2	0,3	1,2	0,4
Coûts des régimes à cotisations définies	2,7	–	2,5	–
Total du coût des avantages postérieurs au départ à la retraite du personnel	<u>3,9 \$</u>	<u>0,3 \$</u>	<u>3,7 \$</u>	<u>0,4 \$</u>

La Société s'attend à verser des cotisations de 2,3 millions de dollars à ses régimes à prestations définies en 2014.

Les salariés syndiqués de la Société participent à des régimes de retraite à l'échelle de l'industrie auxquels la Société cotise un montant préétabli par heure de travail de chaque salarié. La responsabilité de la Société se limite aux cotisations qu'elle verse. La charge de retraite pour ces régimes est égale aux cotisations de la Société. Pour 2013, elle s'est chiffrée à 8,0 millions de dollars (7,6 millions de dollars en 2012).

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

### 18. Instruments financiers – justes valeurs et gestion des risques

#### a) Classements comptables et justes valeurs

Le tableau ci-après indique les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris leur niveau de la hiérarchie de la juste valeur. Ce tableau ne présente pas l'information portant sur la juste valeur pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur.

	Valeur comptable					Juste valeur			
	Détenus jusqu'à leur échéance	Désignés comme étant à la juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>31 décembre 2013</b>									
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>									
Placements	5,0 \$	– \$	– \$	– \$	5,0 \$	–	5,0	–	5,0 \$
	5,0 \$	– \$	– \$	– \$	5,0 \$				
<b>Actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur</b>									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	– \$	5,6 \$	– \$	5,6 \$				
Clients et autres débiteurs	–	–	69,0	–	69,0				
	– \$	– \$	74,6 \$	– \$	74,6 \$				
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>									
Créditeurs et charges à payer	– \$	– \$	– \$	79,8 \$	79,8 \$				
Dettes à long terme (note 9)	–	–	–	88,5	88,5				
	– \$	– \$	– \$	168,3 \$	168,3 \$				
<b>31 décembre 2012</b>									
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>									
Placements	4,8 \$	– \$	– \$	– \$	4,8 \$	–	4,8	–	4,8 \$
	4,8 \$	– \$	– \$	– \$	4,8 \$				
<b>Actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur</b>									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	– \$	18,8 \$	– \$	18,8 \$				
Clients et autres débiteurs	–	–	69,5	–	69,5				
	– \$	– \$	88,3 \$	– \$	88,3 \$				
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>									
Contrats de change à terme (note 18 iii)	– \$	0,1 \$	– \$	– \$	0,1 \$	–	0,1	–	0,1 \$
	– \$	0,1 \$	– \$	– \$	0,1 \$				
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>									
Créditeurs et charges à payer	– \$	– \$	– \$	74,0 \$	74,0 \$				
Dettes à long terme (note 9)	–	–	–	33,8	33,8				
	– \$	– \$	– \$	107,8 \$	107,8 \$				

#### b) Gestion du risque financier

Le recours à des instruments financiers expose la Société au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. À l'exception des risques décrits dans le texte qui suit, la direction ne juge pas ces risques significatifs pour la Société.

Le conseil d'administration est chargé de superviser le cadre de gestion du risque de la Société. La Société détermine, analyse et gère activement les risques associés aux marchés financiers liés aux taux de change, aux taux d'intérêt et aux prix des marchandises. Western s'est dotée de politiques et contrôles en matière de gestion du risque afin de déceler et d'analyser les risques visant la Société, d'établir des limites appropriées en matière de risque et de surveiller les risques et le respect des limites connexes. À l'heure actuelle, la Société est partie uniquement à des contrats de change à terme.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

### i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Société si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles et découle principalement des créances de clients ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société. La valeur comptable des actifs financiers de la Société représente le montant maximal du risque de crédit.

L'exposition de la Société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques individuelles de chaque client. Cependant, la direction prend également en considération les données démographiques relatives à la clientèle de la Société, notamment le risque de défaut lié à l'industrie et au pays au sein desquels les clients exercent leurs activités, car ces facteurs peuvent influencer sur le risque de crédit. La Société a déterminé qu'il n'existe aucune concentration du risque de crédit, que ce soit à l'égard des zones géographiques ou des contreparties.

Les transactions de vente sont exécutées par le truchement d'un crédit consenti aux clients et sont inscrites au moment de la comptabilisation des ventes concernées. Par conséquent, les variations de la recouvrabilité peuvent influencer sur la valeur comptable des débiteurs sous-jacents. La direction gère le risque de crédit en passant en revue de façon rigoureuse et continue le profil de crédit de ses clients. La Société s'est dotée de politiques et de contrôle de vérification de la solvabilité des nouveaux clients, visant notamment la cote de solvabilité de ceux-ci. La Société a comme pratique générale de faire assurer substantiellement tous les débiteurs liés au bois d'œuvre en Amérique du Nord pour 90 % de la valeur auprès d'Exportation et développement Canada ou Coface Canada, tandis que toutes les ventes à l'exportation sont faites en trésorerie ou en contrepartie d'instruments garantis, ce qui réduit l'exposition de la Société aux créances douteuses.

La Société passe régulièrement en revue la recouvrabilité des débiteurs et constitue des provisions lorsque celle-ci est incertaine. Les créances irrécouvrables de la Société sont d'ordinaire minimes et, au 31 décembre 2013, la Société n'avait aucune provision pour créances douteuses (0,4 million de dollars au 31 décembre 2012).

Le solde chronologique des clients et autres débiteurs à la date de clôture qui n'étaient pas dépréciés s'établit comme suit :

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
En règle	61,7 \$	– \$	65,4 \$	– \$
En souffrance de 0 à 30 jours	7,2	–	2,9	–
En souffrance de 31 à 120 jours	0,1	–	1,6	(0,4)
Plus de un an	–	–	–	–
	<u>69,0 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>69,9 \$</u>	<u>(0,4) \$</u>

Au 31 décembre 2013, la Société détenait 5,6 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie (18,8 millions de dollars au 31 décembre 2012), montant qui représente le maximum du risque de crédit à l'égard de ces actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés auprès d'institutions financières hautement cotées. C'est pourquoi la Société ne croit que pas qu'ils soient exposés à un risque de crédit significatif.

### ii) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de ses actifs financiers courants et de ses obligations financières assortis de taux d'intérêt variable. D'après la structure de la dette de la Société au 31 décembre 2013, une variation de 1 % des taux d'intérêt majorerait ou minorerait le résultat net annuel d'environ 0,5 million de dollars. À l'heure actuelle, la Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

---

### iii) *Risque de change*

Certaines des transactions de ventes de la Société sont libellées en devises, principalement le dollar américain et le yen japonais. Par conséquent, la Société est exposée au risque de change lié aux fluctuations des cours de change. Pour atténuer ce risque de change, la Société a conclu une entente en date du 31 mars 2009 avec Brookfield Asset Management (« BAM ») visant l'octroi d'une facilité de change à la Société. La facilité de change, dont le notional est d'au plus 80,0 millions de dollars américains, vient à échéance le 31 mars 2014 et prévoit des transactions à terme d'une durée maximale de un an par transaction. La date d'échéance est reportée automatiquement chaque année sous réserve d'un avis de BAM à la Société de son intention d'annuler la facilité de change au moins 30 jours avant la date anniversaire et est assujettie à certaines dispositions de changement de contrôle pouvant être invoquées. La facilité de change n'est pas garantie et elle est assujettie à des frais annuels correspondant à 0,10 % du notional. La Société ne juge pas significatif le risque de crédit lié à cette facilité de change.

En 2013, la Société a conclu des contrats aux termes de la facilité de change visant la vente à terme de dollars américains et de yens en vue d'atténuer une partie de ce risque de change. Au 31 décembre 2013, les obligations en cours de la Société visaient la vente de 11,0 millions de dollars américains à un taux de change moyen de 1,0619 dollar canadien par dollar américain, avec des échéances échelonnées jusqu'au 27 février 2014, ainsi que la vente de 100 millions de yens à un taux de 94,62 yens par dollar canadien, venant à échéance le 31 janvier 2014.

Tous les profits et pertes de change au 31 décembre 2013 ont été comptabilisés dans le chiffre d'affaires à l'état consolidé du résultat global et la juste valeur de ces instruments au 31 décembre 2013 consistait en un passif net de néant inscrit dans les créditeurs et charges à payer à l'état consolidé de la situation financière (0,1 million de dollars au 31 décembre 2012). Une perte nette de 0,1 million de dollars (profit net de 2,7 millions de dollars en 2012) a été comptabilisée dans le chiffre d'affaires à l'état consolidé du résultat global à l'égard de la variation de la juste valeur des contrats de change. Une augmentation (diminution) de 1 % du cours du dollar canadien par rapport au yen aurait une incidence négligeable sur les contrats de change à terme visant le yen détenus à la clôture de l'exercice. Une augmentation (diminution) de 1 % du cours du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait un profit (une perte) d'environ 0,1 million de dollars relativement aux contrats de change visant le dollar américain détenus au 31 décembre 2013.

Certains soldes de débiteurs au 31 décembre 2013 sont libellés en devises, principalement le dollar américain. Par conséquent, les fluctuations des taux de change peuvent influencer sur la valeur comptable des débiteurs sous-jacents. Au 31 décembre 2013, les débiteurs de la Société libellés en dollars américains totalisaient 28,7 millions de dollars. Une augmentation (diminution) de 0,01 \$ US du cours du dollar canadien entraînerait une diminution (augmentation) d'environ 0,3 million de dollars des débiteurs libellés en dollars américains à la clôture de l'exercice. En outre, au 31 décembre 2013, la Société détenait au total 7,6 millions de dollars américains en trésorerie et équivalents de trésorerie. Une augmentation (diminution) de 0,01 \$ US du cours du dollar canadien aurait une incidence négligeable sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en dollars américains à la clôture de l'exercice.

### iv) *Risque marchandises*

La Société ne conclut aucun instrument dérivé sur marchandises si ce n'est pour respecter les obligations prévues de la Société en matière d'utilisation et de vente et ces instruments ne font pas l'objet d'un règlement net.

### v) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à respecter les obligations liées à ses passifs financiers dont le règlement s'effectue sous forme de trésorerie ou d'un autre actif financier. La direction atténue le risque de liquidité lié au paiement ultérieur de passifs en surveillant de façon continue les dépenses et en établissant des prévisions en ce qui concerne les ressources en liquidités. La Société dispose d'une facilité de crédit

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

renouvelable sur laquelle elle peut effectuer des prélèvements pour satisfaire les besoins à court terme au chapitre du financement et des liquidités.

Au 31 décembre 2013, le montant pouvant être prélevé aux termes de la facilité de crédit et des emprunts à terme renouvelables de la Société s'élevait à 120,3 millions de dollars (166,3 millions de dollars au 31 décembre 2012). Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimatifs :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Au plus 6 mois	De 6 à 12 mois	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	79,8 \$	79,8 \$	79,8 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Emprunt à terme renouvelable	88,5	101,5	1,8	1,8	7,3	90,6	–
	<u>168,3 \$</u>	<u>181,3 \$</u>	<u>81,6 \$</u>	<u>1,8 \$</u>	<u>7,3 \$</u>	<u>90,6 \$</u>	<u>– \$</u>

### 19. Éléments liés à la restructuration opérationnelle

En 2013, les éléments liés à la restructuration opérationnelle de 0,7 million de dollars étaient liées surtout aux indemnités de départ liées à des activités de restructuration. Les éléments liés à la restructuration opérationnelle pour 2012 s'établissaient à 4,8 millions de dollars et avaient trait principalement au montant de 4,0 millions de dollars comptabilisé en charges par suite de la réorganisation des activités de récolte de la CFF 44 visant à améliorer la performance opérationnelle future. Le solde de 0,8 million de dollars se rapporte aux indemnités de départ versées à la suite de réorganisations de services.

### 20. Charges financières

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012 (Chiffres retraités – note 17)
Dette à long terme	2,5 \$	3,0 \$
Intérêts nets – obligation au titre du régime à prestations définies	1,3	1,3
Facilité de crédit renouvelable	0,8	0,8
Amortissement des charges de financement différées	0,5	1,0
Désactualisation de provisions	0,3	0,3
Autres	–	(0,1)
	<u>5,4 \$</u>	<u>6,3 \$</u>

### 21. Autres produits

Les autres produits de 0,3 million de dollars inscrits en 2013 se composaient d'un profit net de 1,5 million de dollars sur les ventes d'actifs non essentiels, contrebalancé par des coûts de démolition de 1,6 million de dollars engagés au cours de l'exercice, et d'autres profits divers de 0,4 million de dollars.

Les composantes importantes du montant de 2,8 millions de dollars inscrit en 2012 à titre d'autres produits sont les suivantes : un profit net de 1,1 million de dollars découlant des cessions d'actifs non essentiels réalisées au cours de l'exercice; un produit de 1,1 million de dollars reçu de la province de la Colombie-Britannique en guise de dédommagement final pour la création de nouvelles zones de protection dans la région d'Haida Gwaii et la région côtière centrale, où la Société exerce des activités; un montant de 0,9 million de dollars reçu à titre de remboursement de coûts d'ingénierie et de coûts d'infrastructure liés à une zone que la Couronne a retirée de la CFF 39 afin d'attribuer directement une tenure forestière à la Première Nation de Sliammon dans le cadre de la conclusion d'un traité; et un montant de 0,3 million de dollars se rapportant à d'autres charges diverses.

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

### 22. Activités abandonnées

En mars 2006, la Société a procédé à la fermeture de son usine de pâte de Squamish située sur une terre d'une superficie de 212 acres sur la côte continentale de la Colombie-Britannique et a mis un terme aux activités liées à la pâte de bois. Après la fermeture, la Société a vendu la quasi-totalité des actifs de production de la scierie. Les coûts relatifs à la supervision, à la sécurité et aux impôts fonciers continuent d'être comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. En janvier 2013, Western a annoncé la conclusion d'un accord de vente conditionnel visant le site de son ancienne usine de pâte de Woodfibre en contrepartie d'un prix d'achat brut de 25,5 millions de dollars. La clôture est assujettie à certaines conditions et Western sera responsable de la remise en état satisfaisante de la propriété conformément aux normes environnementales applicables avant la clôture de la vente. En 2013, les deux parties se sont mises d'accord sur un projet précis de remise en état. Un dépôt de 5,5 millions de dollars a été versé dans un compte en fiducie par l'acheteur et est non remboursable à la condition que Western achève la remise en état conformément aux modalités précisées dans l'accord de vente. Western prévoit recevoir, après qu'elle aura engagé les coûts de remise en état estimés nécessaires, un produit net tiré de la vente et de la remise en état d'environ 18 millions de dollars.

Le tableau qui suit présente des renseignements supplémentaires concernant les activités abandonnées :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Perte nette découlant des activités abandonnées	(0,5) \$	(1,1) \$
Flux de trésorerie affectés aux activités abandonnées	(3,2) \$	(1,1) \$
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs liés aux activités abandonnées	2,8 \$	2,2 \$
Passifs liés aux activités abandonnées	5,1 \$	7,8 \$

### 23. Parties liées

#### a) Transactions entre parties liées

Au 31 décembre 2013, BSSML exerce le contrôle et l'emprise sur 49 % des actions ordinaires de la Société et sur la totalité de ses actions sans droit de vote. BSSML est une filiale entièrement détenue de BAM.

Outre les transactions entre parties liées mentionnées ailleurs dans les présents états financiers consolidés, la Société a conclu certaines ententes avec des entités liées à BSSML et à BAM en vue de fournir du financement, d'acquérir et de vendre des billes, de louer certaines installations, de permettre l'accès aux chemins et à d'autres zones, ainsi que d'acheter des services, notamment des services d'assurance, le tout dans le cadre normal des activités et aux tarifs du marché ou au coût.

Le tableau qui suit présente ces transactions :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Coûts engagés :		
Achats de billes	15,8 \$	11,5 \$
Autres	8,8	6,5
	24,6 \$	18,0 \$
Produits reçus :		
Ventes de billes	14,8 \$	7,9 \$
	14,8 \$	7,9 \$

Au 31 décembre 2013, une tranche de 1,2 million de dollars des coûts engagés relativement à des parties liées pour l'exercice clos à cette date a été inscrite dans les créditeurs et charges à payer (0,1 million de dollars au 31 décembre 2012) et une tranche de 0,5 million de dollars des produits reçus de parties liées pour l'exercice clos à cette date a été inscrite dans les débiteurs (0,1 million de dollars au 31 décembre 2012).

## Western Forest Products Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(Montants dans les tableaux en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

### b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société se composent de la haute direction et des membres du conseil d'administration. La composition de la rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Salaires et jetons de présence des administrateurs	2,9 \$	2,7 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	0,3	0,2
Paiements fondés sur des actions	2,3	0,9
	<u>5,5 \$</u>	<u>3,8 \$</u>

Au 31 décembre 2013, une tranche de 1,2 million de dollars des coûts liés à la rémunération des principaux dirigeants engagés pour l'exercice clos à cette date a été inscrite dans les créditeurs et charges à payer (0,5 million de dollars au 31 décembre 2012).

## 24. Catégories de charges

Charges par fonction :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012 (Chiffres retraités – note 17)
Administration	24,4 \$	19,1 \$
Frais de distribution	91,5	103,7
Coût des ventes	764,3	777,8
	<u>880,2 \$</u>	<u>900,6 \$</u>

Coûts par type :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012 (Chiffres retraités – note 17)
Charges au titre de la rémunération	210,0 \$	191,8 \$
Amortissement imputé au coût des ventes	28,3	24,6
Amortissement imputé aux frais de vente et d'administration	0,9	1,2
	<u>239,2 \$</u>	<u>217,6 \$</u>

## 25. Événement postérieur à la date de clôture

Le 31 janvier 2014, à la clôture d'un reclassement de titres visant des actions de la Société par BSSML, les 39 050 597 actions sans droit de vote restantes de la Société ont été converties, à raison de une contre une, en actions ordinaires de la Société. Par suite du reclassement de titres et d'autres ventes d'actions par BSSML depuis le 31 décembre 2013 jusqu'à la date du présent rapport, BSSML détient 156 803 374 actions ordinaires, ce qui représente 40,1 % des actions ordinaires de Western émises et en circulation actuellement.



**Western Forest Products Inc.**

700 West Georgia Street, bureau 510  
TD Tower : C.P. 10032  
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada  
V7Y 1A1  
(604) 665-6200

[www.westernforest.com](http://www.westernforest.com)  
[info@westernforest.com](mailto:info@westernforest.com)

Symbole à la TSX : « WEF »